10.6.106

10.6.106

DÉFENSE
DE LA
NOUVELLE HISTOIRE
DE
L'ABBÉ SUGER.
AVEC
L'APOLOGIE
POUR FEU M. L'ABBÉ DE LA Trappe D. Armand-Jean Bouthillier de Rancé.

Contre les calomnies & les invectives de D. VINCENT THUILLIER, *Religieux de la Congrégation de saint Maur, répanduës dans son Histoire des Contestations sur les Etudes Monastiques inserée dans son premier Tome des Oeuvres posthumes de D. Mabillon* 1724.

A PARIS,
Chez J. B. CLAUDE BAUCHE le fils, Quay des Augustins, à S. Jean dans le Desert.

M. DCCXXV.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

Book I

DÉFENSE
DE LA
NOUVELLE HISTOIRE
DE
L'ABBÉ SUGER.

J'Avois crû en composant mon Histoire de l'Abbé Suger donner à la Congrégation de S. Maur quelques marques de ma considération & de mon estime. Ce grand Homme sorti d'une de leurs Abbaïes, & qui a tant fait d'honneur à l'Ordre de S. Benoît, n'avoit point encore paru dans tout son jour ; personne ne nous avoit donné l'His-

toire de ſa vie ; les Abregez qui en étoient répandus de côtez & d'autres ne faiſoient qu'augmenter le déſir qu'on avoit de ſçavoir à fond les avantures extraordinaires d'un Moine qui avoit tant fait parler de lui en ſon temps, & qui avoit pouſſé ſa fortune juſqu'à devenir, quoi qu'iſſu d'une très-baſſe naiſſance, premier Miniſtre d'Etat, & enfin Regent du Royaume. Dans cette vûë j'en avois envoyé pluſieurs Exemplaires tant aux premiers Supérieurs de la Congrégation, qu'à quelques Amis particuliers que j'ai dans l'Ordre. Mais je fus fort ſurpris, lorſqu'au lieu de remercimens que j'en attendois, je n'en reçus que des Lettres ameres, pleines de duretez & de menaces, avec aſſurance *d'une promte réponſe où je ne ſerois pas épargné. Tantæne animis cœleſtibus iræ?* dis-je alors dans le premier mouvement de ma ſurpriſe.

Le ſujet, ou plutôt le prétexte de tant d'indignation, étoit, à ce que portoient ces Lettres, que j'avois fait l'Abbaïe de S. Denis beaucoup plus riche qu'elle n'étoit ; qu'on avoit bien de la peine à y vivre & *à attraper le bout de l'année*, ce ſont leurs termes ; que dans le temps où nous ſommes, on ne cherche qu'à piller les biens des Religieux, & qu'on trouveroit dans mon Livre des raiſons ſuffiſantes pour colorer ces uſurpations.

Elles ajoûtoient qu'en décrivant l'état où ſe trouvoit l'Abbaïe de S. Denis, quant au ſpirituel, lorſque Suger y entra, j'en avois fait un portrait outré, & que dans notre Siécle on étoit déja aſſez prévenu contre les Moines, ſans augmenter encore ces indiſpoſitions par des peintures ſi affreuſes ; que c'étoit faire inſulte à la Congrégation de S. Maur, où l'on vivoit régulierement, & où l'on ne voïoit

aucun désordre. On me reprochoit que mon Livre étoit plein de fautes contre la vérité de l'hiſtoire ; que j'avois pris des bœufs pour œufs, & que ſur la ſeule Chronologie on me feroit voir plus de cinquante bévûës de compte fait : tout finiſſoit par les ménaces réïterées d'une dure réponſe qui paroîtroit inceſſament.

J'eûs beau repréſenter que j'avois parlé de l'Abbaïe de S. Denis telle qu'elle étoit il y a cinq ou ſix cens ans, & non pas telle qu'elle étoit à préſent ; qu'il ſe pouvoit faire que ſes biens aujourd'hui fuſſent beaucoup diminuez, mais qu'il n'étoit pas encore arrivé, au moins en France, qu'on eût ravi à des Religieux qui vivoient auſſi exemplairement que ceux de la Congrégation de S. Maur, les biens qu'ils poſſedoient légitimement ; que Dieu ne le permettroit jamais, & qu'ainſi on s'allarmoit ſans aucun ſujet. Que ſi dans la

ſuite ceux qui viendroient après eux ne faiſoient pas un uſage plus légitime de leurs richeſſes, que celui qui s'en faiſoit à S. Denis lorſque Suger y entra, & même long-tems après qu'il y fut entré; j'étois perſuadé qu'ils avoient trop de pieté & de Religion pour ne pas conſentir dès à préſent que ces biens fuſſent plutôt employez aux néceſſitez de l'Etat, au ſoulagement des Pauvres & des Hôpitaux, qu'au luxe, à la débauche, & à mille autres uſages auſſi criminels qu'ils l'étoient en ce tems-là.

Sur l'état ſpirituel de l'Abbaïe de S. Denis, je répondois que je n'avois parlé qu'après les Hiſtoriens du tems, preſque tous Domeſtiques & Bénédictins; qu'il n'étoit pas de la prudence de me mettre dans la néceſſité de faire voir pour ma juſtification qu'il s'en falloit beaucoup que j'en euſſe autant dit qu'eux; qu'on ne

s'étoit jamais formalisé à la Trappe qu'on eût écrit que cette Maison étoit dans le dernier désordre avant la Réforme que Mr de Rancé y a établie ; qu'au contraire on avoit crû que cela faisoit honneur aux Religieux qui y étoient actuellement, & que cet aveu donnoit un nouveau relief à leur vertu, en même tems qu'il augmentoit la gloire du Réformateur; que j'avois donc lieu d'être surpris que les Religieux de la Réforme de S. Maur prissent ainsi le change, & regardassent comme un affront ce que j'avois crû leur devoir faire honneur.

Du reste, je ne prétendois point être infaillible ; qu'il se pouvoit faire qu'il y eût plusieurs fautes dans mon Histoire: mais que ceux qui auroient la charité de me les faire connoître, trouveroient en moi toute la docilité que doit avoir un homme qui ne cherche que la verité, & qui n'écrit que pour

la gloire de Dieu, l'édification de ſon Egliſe, & l'utilité du Public.

On fut ſourd à toutes mes remontrances ; & j'appris peu de tems après qu'on avoit fait inſerer dans les Mercures, que l'Auteur de la nouvelle Hiſtoire de l'Abbé Suger étoit *un Antimoine.* C'en étoit aſſez pour faire décrier le Livre dans l'Ordre Monaſtique, & delà faire paſſer le décri dans le reſte du monde. Cependant il n'en fut pas ainſi. Le Livre fut bien reçu dans le monde, & lû avec plaiſir. J'eus même la ſatisfaction de ſçavoir que pluſieurs Supérieurs de la Réforme de ſaint Maur, ſur tout en Bourgogne, l'avoient acheté, & loin d'y rien trouver qui les offençât, avoient témoigné en être très-ſatisfaits, & lui avoient donné cours dans leur Province. Sans doute qu'ils l'avoient lû avec des yeux fort différens de ceux qui y avoient apperçu tant de ſujets de chagrin

& de mécontentement.

Cependant le bruit d'une dure & accablante Réponſe qu'on me préparoit, duroit toujours. Je l'attendois avec d'autant plus d'impatience, qu'on n'en faiſoit plus de myſtere, & qu'on nommoit ceux
en 1721 qui y travailloient ſous la direction du R. Pere N. alors Prieur de l'Abbaïe de S. Denis en France. Ç'auroit été un honneur pour moi de pouvoir meſurer mes forces contre tant de ſavans Religieux: mais après une attente de trois ou quatre années ſans qu'il eût encore rien paru contre l'Hiſtoire de Suger, je deſeſperois d'en voir la Critique, lorſqu'étant il y a quelques jours (*a*) dans une Maiſon de la Congrégation de S. Maur, on me montra un Ouvrage qui ſortoit de la preſſe, où j'étois, diſoit-on, fort maltraité, auſſi-bien que mon illuſtre Prédéceſſeur.

Ce n'eſt pas une Réponſe en

(*a*) Le 2. de Juillet 1724.

forme. Mon Livre ne méritoit pas cet honneur. Celui ci portoit pour titre : *Oeuvres poſthumes de D. Jean Mabillon, par D. Vincent Thuiller, &c.* & le Collecteur avoit jugé à propos d'inſérer dans ſa Préface une mordante cenſure de mon Hiſtoire. C'étoit un peu tirer l'affaire par les cheveux ; qu'importe : c'en eſt toujours aſſez pour dire qu'on a répondu, & ſous ce terme faire entendre qu'on a détruit & réfuté entierement tout ce que j'avois avancé.

Pour colorer cette diſparate, on prend prétexte que j'avois cité D. Mabillon comme garand de quelques points de chronologie : & parce qu'on mettoit au jour les Oeuvres poſthumes de ce ſavant Religieux, il falloit bien y inſérer la réfutation de l'Hiſtoire de l'Abbé Suger. La conſéquence n'eſt-elle pas naturelle ?

L'Auteur néanmoins, ſans doute pour abreger, a crû ne devoir

s'attaquer qu'aux deux premieres Diſſertations qui ſont à la tête de mon Livre ; il fait grace aux autres: car il y en avoit quatre. Pour le corps de l'ouvrage, qui conſiſte en trois volumes, il croit l'avoir pulveriſé, en aſſurant qu'il n'avoit pas ſeulement daigné les lire. *Il y a peut-être dans cette Hiſtoire*, dit-il, *beaucoup d'autres endroits, où la verité n'a pas été plus reſpectée. Mais ſoit dépit de voir ſi peu de conformité avec les témoins ſur leſquels on ſe fonde, ſoit crainte qu'on ne s'en éloignât encore dans la ſuite, je n'ai pû gagner ſur moi d'en achever ſeulement le premier volume.* Voilà ſans doute une nouvelle maniere de réfuter un Ouvrage. Si la ſolidité y manque, la fierté & le mépris n'y manquent pas : mais lorſqu'on commence à ſe mettre du nombre de *ces Savans*, qui par leur profonde érudition *ſoutiennent les grandes & glorieuſes*

Pref. p. 15.

Etudes dont on fait profeſſion dans l'Ordre, on eſt en droit de mépriſer le reſte des humains, & de les regarder comme des Pigmés qui ſe préſentent ſous les yeux d'un homme élevé ſur les plus hautes montagnes.

Veut-on encore un trait admirable de cette profonde humilité dont on fait profeſſion parmi ces nouveaux Savans ? il ſe trouve dans la ſeconde raiſon que celui-ci apporte pour juſtifier, qu'il n'a pû gagner ſur lui d'achever ſeulement la lecture du premier volume de mon Hiſtoire. *Peut-être*, dit-il, *eſt-ce auſſi par reſpect pour l'Auteur, que je ne me ſuis pas expoſé à la tentation de le lire, ſans ajoûter foy à ce que je lirois.* *ibid.* Quelle délicateſſe de conſcience ! quelle humilité ! Gardez-moi, Seigneur, de cette ſcience qui produit l'enflure du cœur ; banniſſez de mon eſprit ces connoiſſances ſtériles qui raviſſent le précieux

don de l'humilité chrétienne : j'aime mieux être toute ma vie un ignorant, que d'être ſavant à ce prix.

Entrons donc dans la diſcuſſion des ſeuls points que D. Thuillier a jugé à propos de faire paſſer par ſa cenſure. Si notre Réponſe ne s'étend pas plus loin, il ne s'en prendra qu'à lui-même, & à *ce reſpectueux* ſentiment qu'il a pour ma perſonne, qui l'a empêché de lire tout mon Ouvrage.

Dans ma premiere Diſſertation après avoir fixé la fondation de S. Denis à l'an 630. j'avois dit que le Roi Dagobert I. en eſt le fondateur & qu'il y avoit introduit des Bénédictins pour déſervir cette Egliſe. Par-là je m'étois perſuadé avoir porté l'antiquité des Bénédictins dans S. Denis auſſi loin qu'elle peut aller, étant certain que nos plus ſavans Critiques, prétendent qu'ils n'y ſont venus que dans le 9. ſiécle ſous Hilduin: mais parce que

l'autre ſentiment eſt le plus commun, ſur tout dans l'Ordre de S. Benoît, je l'avois embraſſé comme le plus favorable à ces Peres à qui je croyois faire plaiſir. Mais auſſi perſonne juſques à preſent n'avoit oſé aller plus loin, crainte d'ôter toute apparence de vérité dans ceux qui voudroient faire cette Abbaïe plus ancienne. C'eſt pourquoi je ne pouvois comprendre que D. Félibien dans ſa nouvelle Hiſtoire de S. Denis ſe fût ſi fort écarté de cette opinion commune, & pour ainſi dire univerſelle, juſques à ſoûtenir que Dagobert n'étoit point le fondateur de l'Abbaïe de S. Denis, mais que cette prérogative appartenoit aux Rois ſes prédéceſſeurs. Je ne ſçai comment il n'a point nommé Pharamond, ou Clodion. Crainte de ſe méprendre, il n'en nomme aucun.

Quel moïen après cela, diſois-je, de conſerver aux Bénédictins

la gloire d'avoir toujours été en poſſeſſion de ce ſanctuaire ? Je le prouvois par des raiſons qui me paroiſſoient aſſez ſolides : ainſi je me flattois de travailler à la gloire de ces Religieux en combattant leurs adverſaires, loin de m'imaginer que j'allois m'attirer leurs injures & leur courroux. J'avois même eſſaïé d'appuïer mon ſentiment de l'autorité du Pere Mabillon, qui dit expreſſément dans ſes Annales : *Inter pia Dagoberti opera, ſi non primum, certè præcipuum & nobiliſſimum Regiæ magnificentiæ monumentum, eſt conſtructio percelebris ſancti Dioniſii monaſterii in agro Pariſiaco.*

Ann. Ben. l. 12. p. 340.

C'eſt là-deſſus que le Cenſeur m'accuſe *d'en impoſer au Public*, & qu'il prétend que D. Mabillon eſt du ſentiment de D. Félibien, qu'il a crû comme lui : « Que Da» gobert n'eſt point le fondateur » de l'Abbaïe de S. Denis ; que » ce Monaſtere eſt beaucoup plus

Preſ. p. 32.

ancien, & que ſi Dagobert paſſe « communément pour en être le « Fondateur, ce n'eſt pas qu'il le « ſoit effectivement, mais parce « qu'il a effacé par ſa magnificen- « ce tout ce que ſes Prédéceſſeurs « avoient fait en faveur de cette « illuſtre Maiſon. «

Pour le prouver il apporte un Mémoire ſur les Antiquitez de l'Abbaïe de S. Denis, qu'on a trouvé, dit-il, parmi les Papiers du Défunt, où il prétend que ce ſentiment eſt *démontré*. Quelle preuve! Je ſuppoſe que ce Mémoire eſt de D. Mabillon, & que le Garde-note de l'Abbaïe eſt plus fidéle qu'il ne paſſe communément dans le monde, ſur tout dans les Parlemens du Roïaume. Mais étois-je obligé de ſçavoir il y a 15. ans (*a*) ce qu'on nous produit aujourd'hui du P. Mabillon? Pouvois-je avoir les yeux aſſez per-

(*a*) Mon Hiſtoire de Suger a été compoſée en 1709.

çans pour pénétrer dans des Portefeuilles & y découvrir ce qu'il y avoit de plus caché ? Si D. Thuillier n'a pû faire cette découverte, ou du moins n'en faire part au Public que dix-huit ou vingt ans après ſa mort, moi qui n'ai point toutes les facilitez qui ſont entre ſes mains, étois-je tenu de la faire plutôt ? J'ai parlé ſelon les preuves qui étoient alors du reſſort de tout le monde. En conclure que *j'ai impoſé au Public*, ce n'eſt plus raiſonner juſte, pour ne pas dire ici autre choſe, le Lecteur le comprend aſſez.

De plus, qui nous a dit que ce Mémoire n'eſt point quelques collections qu'il a faites dans ſa jeuneſſe, ou quelques penſées qu'il a couché ſur le papier telles qu'elles lui ſont venuës alors dans l'eſprit, mais que les années & de plus profondes études lui auroient fait changer dans la ſuite ? Il faudroit, pour s'en éclaircir, pouvoir

pouvoir l'interroger; & il eſt mort. Je ne puis donc répondre autre choſe à D. Thuillier, que cette parole de S. Auguſtin: *Dormientes teſtes adhibes.* *Aug. in Pſ. 63.*

Mais venons au fait. Voïons ce que dit ce Mémoire, tel qu'il puiſſe être, & ſi D. Thuillier en peut rien tirer contre mon ſentiment qui fait Dagobert fondateur de l'Abbaïe de S. Denis, ſans pouvoir remonter plus haut. « L'Auteur, dit-il, y *démontre* trois choſes. 1°. Que jamais Dagobert ne « transfera le corps de S. Denis » & de ſes deux Compagnons, de « l'Egliſe de l'Etrée dans la nouvelle qu'il avoit bâtie. 2°. Que « le lieu de la ſépulture de S. De- « nis étoit très illuſtre avant Da- « gobert. 3°. Qu'avant ce Roi, & « même du tems de ſainte Gene- « viefve, on mit en cet endroit des « Moines pour y chanter les loüan- « ges de Dieu. « D'où il conclud avec un air triomphant: *Voilà en* *Pref. p. 10. & 11.*

en trois mots une réponse complette à la premiere des Dissertations qu'un Auteur anonime a faite sur l'Histoire de l'Abbé Suger en 1721.

J'avouë ici mon ignorance & mon peu de lumieres. Car je ne vois aucune connexion entre ces principes, & la conséquence qu'on en tire, quand même ces principes seroient aussi véritables, que je les crois faux. Repetons l'argument, peut-être le comprendrons-nous mieux.

1°. Dagobert n'a point transferé les corps de S. Denis & de ses deux Compagnons, de l'Eglise de l'Etrée dans la nouvelle qu'il avoit bâtie. 2°. Le lieu de la sépulture de ces Saints étoit très-illustre avant Dagobert. 3°. Dès le tems de sainte Genevieſve on avoit mis des Moines pour chanter les loüanges de Dieu sur le tombeau de ces saints Martyrs. Donc Dagobert n'est pas le fondateur de l'Abbaïe de S. Denis qui subsiste aujour-

d'hui. Donc les Bénédictins étoient dans S. Denis long-tems avant Dagobert. Encore un coup je ne vois aucune liaiſon de ces conſéquences avec les principes, ſuppoſé même qu'ils fuſſent certains & ſans réplique.

Si D. Mabillon avoit, je ne dis pas *démontré*, mais ſeulement avancé que ces Moines qu'il dit avoir été mis du tems de ſainte Geneviefve pour chanter les loüanges de Dieu ſur le tombeau des ſaints Martyrs, étoient Bénédictins, alors la conſéquence auroit quelque ombre de vraiſemblance : mais non ſeulement il ne le dit pas, il inſinuë même le contraire ; & s'il eût été aſſez prévenu en faveur de ſon Ordre pour oſer avancer un tel paradoxe, à qui auroit-il jamais perſuadé que du tems de ſainte Geneviefve (*a*) il y avoit des Bénédictins

(*a*) Cette Sainte eſt morte en 512. trois ſemaines aprés Clovis.

en France, eux dont les premieres traces ne parurent qu'au Concile d'Autun (*a*) tenu par S. Leger en 670 plus de cent cinquante ans après ſainte Geneviefve.

Le reſte des principes attribuez à ce prétendu Mémoire du P. Mabillon, prouve encore moins: Que Dagobert ait ou n'ait pas transferé les corps de ces Martyrs dans la nouvelle Egliſe qu'il venoit de bâtir; que la Chapelle où ils repoſoient auparavant ait été très conſidérable par le concours des Peuples qui y venoient en dévotion, qu'eſt-ce que cela fait pour ravir à ce Prince le titre de Fondateur d'une nouvelle Abbaïe qu'il venoit de bâtir, ou pour prouver que les Bénédictins y étoient avant lui? Puis donc que de l'aveu de *id. ibid.* Don Thulllier, l'endroit des An-

(*a*) Nous n'avons aucun monument autentique avant ce Concile, où il ſoit parlé de la Regle de S. Benoît en France, on y voit qu'elle commmençoit alors à s'y établir.

nales du P. Mabillon que j'ai cité en ma faveur n'eſt qu'un extrait du Mémoire qu'il produit aujourd'hui, *qu'on juge à préſent qui de lui, ou de l'Hiſtorien de Suger a de meilleurs yeux : tranchons le mot,* puiſqu'il le veut, *qui de lui ou de moi en impoſe au Public.* Pref. p. 12.

Diſons quelque choſe de plus. Si Dagobert n'eſt point le Fondateur de l'Abbaïe de S. Denis, & que cette gloire appartienne aux Rois ſes prédéceſſeurs ; qu'on nous diſe donc quel eſt ce Roi, & qu'on le nomme. Juſques à préſent l'on n'a oſé le faire pour ne pas s'expoſer à la raillerie du Public : cependant ce ne peut être que Clovis, puiſqu'on prétend que du tems même de ſainte Geneviefve qui vivoit ſous ce Prince, il y avoit déja une Abbaïe de Moines dans S. Denis. Si ce n'eſt qu'on veüille attribuer aux Rois Païens, qui ont regné avant Clovis, la fondation d'une Abbaïe de

Bénédictins. En ce cas je crains fort qu'un autre que moi ne dise que cette fondation étoit pour des Druïdes (*a*), & non pour des Bénédictins qui n'étoient encore que dans les idées de Dieu.

Pour Clovis, on sçait que la seule fondation qu'il ait faite à Paris, ou aux environs, est celle de l'Abbaïe de sainte Geneviefve (*b*), qu'il ne put pas même l'achever de son vivant; & que ce fut des Chanoines, & non pas des Moines qu'on y mit.

Peut-être les Bénédictins diront-ils que ce Prince avoit déja fondé leur Abbaïe avant celle de sainte Geneviefve? & c'est apparemment sur ce principe qu'ils se disent plus anciens en France que les Chanoines de sainte Geneviefve, & qu'en cette qualité ils leur

(*a*) Anciens Prêtres Solitaires des Gaulois.

(*b*) Dédiée alors sous le nom de saint Pierre & saint Paul.

ont ſi vigoureuſement diſputé le pas aux Etats de Bourgogne. En vérité ces Meſſieurs les Chanoines ont grand tort d'aller contre une époque ſi claire & ſi évidente ! *Il eſt étonnant qu'il y ait des yeux au monde qui ayent pû voir le contraire.* *Don Thuil. Pref. p.* 11.

Parlons ſérieuſement. Si l'opinion de ce nouveau Défenſeur de D. Félibien, avoit, je ne dis pas quelque vérité, mais ſeulement quelque vraiſemblance, & que l'Abbaïe de S. Denis fût beaucoup plus ancienne que Dagobert, comme il le prétend, ſeroit-il poſſible qu'on ne pût ſçavoir ni quel a été ſon Fondateur, ni quels ont été les premiers Abbez à qui la conduite de ce Monaſtere a été confiée ? ni de quel Ordre étoient ces Moines ? Seroit-il poſſible qu'aucun Hiſtorien ne nous auroit appris, quand & comment les Prêtres qui déſervoient la premiere Egliſe que les Chrétiens avoient fait bâtir ſur le tombeau de ſaint

Denis deux cent ans avant ſainte Geneviefve (*a*), en ont été chaſſez pour y ſubſtituer des Moines ? Un évenement ſi conſidérable auroit-il été enſeveli dans l'oubli, ſans qu'il nous en reſtât la moindre trace ? On dit que ces commencemens ſont obſcurs ; que ce ſont des ténébres qu'on ne peut pénétrer. Eh ! pourquoi vouloir donc les pénétrer, s'ils ſont impénétrables ? Pourquoi nous donner pour une lumiere éclatante, ce qu'on avouë n'être que ténébres, & nous venir dire après cela, *qu'il eſt étonnant qu'il y ait des yeux au monde qui ayent pû voir le contraire ?* Pour moi je confeſſe ingénument que je n'ai point le don de voir clair dans les ténébres ni dans l'obſcurité ; j'avois crû juſques à préſent

Ann. Ben. t. 12.

(*a*) S. Denis a été martyriſé en 303. ſainte Geneviefve eſt décedée en 512. ſelon Baillet & les autres Auteurs qui ont écrit leur vie : ainſi il y a une eſpace de 209. ans entre l'un & l'autre.

ce privilége réſervé aux Hiboux. Fondé ſur tous les Hiſtoriens de France, ſur les Ecrivains même de l'Ordre de S. Benoît, le Moine de Fleuri, l'Auteur de la Vie de Dagobert, & les autres ; j'ai dit que ce Prince étoit le Fondateur de l'Abbaïe de S. Denis ; qu'il y avoit établi des Moines de S. Benoît, à qui il avoit donné pour premier Abbé un nommé Aigulphe. *Baſilicam ſancti Dioniſii ſuſcepit regendam Aigulphus Dagoberti Regis decreto, anno* 636. Voilà qui eſt clair & bien ſpécifié ; perſonne que le Cenſeur ne conteſte cette époque. Pourquoi ne pas s'y tenir, & vouloir que je m'aille jetter avec lui dans des ſiécles reculez, où il avouë qu'il n'y a que ténébres & obſcuritez ? *Gall. Chriſt. to. 4. p.* 331.

Mais non, c'eſt ici une pure défaite, & ces obſcuritez ne ſont point ſi épaiſſes qu'on les fait. On connoît tous ceux de nos Rois Chrétiens qui juſques à Dagobert

ont fondé quelque Monaſtere, le nombre n'en eſt pas ſi grand. On ſçait que l'Abbaïe de de S. Pierre & S. Paul aujourd'hui ſainte Geneviefve, eſt du grand Clovis ; que celle de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez, eſt de ſon fils & ſon ſucceſſeur Childebert ; que celle de S. Médard de Soiſſons eſt de Clotaire & de Sigebert &c. N'y auroit-il que l'Abbaïe de S. Denis dont le Fondateur nous ſeroit inconnu ? On ſçait de plus qu'aucune de ces anciennes Abbaïes fondées par nos premiers Rois Chrétiens, n'a été donnée aux Bénédictins, & qu'ils n'y ſont entrez que long-tems après. Si donc Dagobert ne les a pas introduits dans S. Denis, par quelle porte y ſont-ils entrez ? J'apprehende fort qu'en ce cas l'opinion de nos ſçavans Critiques ne prévale, & qu'on ne ſoit obligé de dire que l'Abbé Hilduin eſt le premier qui leur en ait ouvert les portes.

J'ai répondu dans ma Diſſertation à toutes les raiſons dont ſe ſert D. Félibien pour appuïer ſon paradoxe, & je croi avoir fait voir qu'elles ne prouvent rien & qu'elles n'ont aucune force. On laiſſe là mes Réponſes ſans replique, ſans même en dire un mot, puis on conclud que je ſuis convaincu de *mauvaiſe foi*, & que je ſuis un Antimoine, parce que je n'ai pas donné à l'Abbaïe de S. Denis une antiquité que je ne vois point, & que tout autre qu'un Bénédictin ne verra jamais. Cela méritoit-il d'être relevé avec tant d'aigreur ? L'Auteur du Livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt avoit grande raiſon de dire, que parmi les Moines il y en avoit beaucoup plus ſoigneux & plus appliquez à compter les années de leur antiquité, que celle de leur véritable converſion, dont le compte ſeroit bien-tôt fait. *Pref. p.* 12.

Ma mauvaiſe foi dans cette pre-

miere Diſſertation ayant été ſi bien prouvée par D. Thuillier, il ne juge pas à propos d'en dire davantage, & paſſe auſſi-tôt à la ſeconde. Voici ſon exorde. *Veut-on encore une preuve de la bonne-foi avec laquelle cet Auteur met D. Mabillon de ſon côté dans la Diſſertation ſuivante ?* Voïons où ſera ma mauvaiſe foi dans cette ſeconde Diſſertation. Il continuë : *Cet Auteur en veut encore à D. Félibien. Celui-ci avoit fixé la mort de Suger en l'année* 1151. *& notre nouvel Hiſtorien prétend qu'on la doit reculer en* 1152. *& cite le P. Mabillon ſur cette époque.* Oui, je la cite, & avec raiſon. Le Public jugera ſi j'ai tort. Dans ſes Remarques ſur l'Epître 266. de S. Bernard, il dit que cette Lettre eſt écrite à l'Abbé Suger pour l'exhorter à recevoir avec joïe, la mort qui lui arriva en 1152. comme l'aſſure poſitivement la Chronique de S. Denis. *Quem hortatur ad mortem ala-*

id. ibid.

Mabil. not. ſuſ. in ep. 226. S. Bern.

cri animo excipiendam quæ accidit anno 1152. *ut teſtatur Chronicon Dioniſianum.* Si bien que ce témoignage eſt double, & par l'autorité du P. Mabillon, & par celle de la Chronique de ſaint Denis qu'il cite.

Le même D. Mabillon dans ſes Remarques ſur l'Epître 285. de ſaint Bernard, a dit que cette Lettre écrite au Pape en faveur de l'Abbé Eudes qui avoit ſuccedé à Suger décédé au commencement de l'année 1152. *Pro Odone Abbate ſancti Dioniſii, qui Sugerio ſucceſſit anno* 1152. Ce n'eſt pas tout. D. Mabillon continuë ſa Remarque, & dit qu'il eſt étonnant que cet Abbé Eudes fût déja accuſé publiquement d'avoir ruïné ſa Maiſon de S. Denis, puiſqu'il n'y avoit pas plus d'un an & demi qu'il en étoit Abbé, lorſque ſaint Bernard mourut. *Mirum quomodo tam citò de bonorum ſancti Dioniſii dilapidatione potuerit accuſari, cum de-*

Mabil. not. ſuſ. in ep. 28. *S. Bern.*

id. ibid.

cedente ſancto Bernardo vix ſeſquiannum præfuiſſet. Or S. Bernard eſt décédé au mois d'Août 1153. C'étoit donc au mois de Janvier 1152. que l'Abbé Eudes avoit ſuccedé à Suger, & non pas 1151. autrement D. Mabillon n'auroit pû dire, qu'il y avoit à peine un an & demi qu'Eudes étoit Abbé de S. Denis, puiſqu'il y auroit eu plus de deux ans & demi. Cela eſt net. On voit là non-ſeulement quel eſt le ſentiment du P. Mabillon, mais encore la preuve de ſon ſentiment, que rien ne peut infirmer.

Que répond D. Thuillier à des témoignages ſi poſitifs ? Sa réponſe eſt quelque choſe de curieux. Je n'en ai jamais vû ni de plus humble ni de plus diſerte. *Comme cet Auteur*, dit-il, *croïoit, & avec raiſon, que ſur un point de Chronologie l'autorité de D. Mabillon eſt d'un grand poids, il a cherché ce qui pouvoit être échapé à ce ſavant Bénédictin ſur cette époque, & il a*

Pref. p. 32.

trouvé dans les Additions aux Notes d'Horſtius deux lignes de Latin qu'il cite, où la mort de Suger eſt en effet marquée en 1152.

Ne diroit-on pas à l'entendre, que j'ai affecté de faire paroître au Public que je ſavois le Latin, en allant chercher dans tous les Ouvrages du P. Mabillon *deux lignes de Latin que je puiſſe citer?* Comme ſi dans un Ouvrage qui eſt tout Latin, telles que ſont les Notes du P. Mabillon ſur S. Bernard, je pouvois citer autre choſe que du Latin? Mais enfin ces témoignages de D. Mabillon, qu'il plaît au Cenſeur de qualifier *de deux lignes de Latin*, ne ſont-ils pas formels, & n'y eſt-il pas dit poſitivement que la mort de Suger arriva en 1152? *Cela eſt échapé* par mégard *à ce ſavant Bénédictin*, dit-il. Hé! pourquoi eſt-ce une échapée? En voici la raiſon. C'eſt que *dans les petites Notes qui ſont au-deſſous des deux Lettres de ſaint*

Bernard, dont il s'agit ici, le même P. Mabillon dit que la mort de Suger arriva en 1151. Je le veux: mais pourquoi ne pourrai-je pas dire à mon tour, *que cela eſt échapé par mégard à ce ſavant Bénédictin ?* Je ſuis d'autant mieux fondé à le dire, que dans ces petites Notes il nous renvoie aux grandes pour ſavoir ſon ſentiment. C'eſt donc dans les grandes, qui ſont de véritables commentaires, & où l'Auteur s'explique avec étenduë, que je dois le chercher, & non pas dans les petites, qui dans la vérité, & parlant dans toute la préciſion poſſible, ne ſont *que deux lignes de Latin* jettées ſouvent à la hâte au bas d'une Lettre, ſans beaucoup de réfléxion. Dans la premiere il dit, que la mort de Suger arriva en 1151. comme il eſt prouvé dans les grandes Notes. *Inſtante Sugerii obitu qui accidit anno* 1151. *ex aliis Notis.* Je conſulte ces grandes Notes, & je

Mabil. not. in ep. 266. S. Bern.

vois que D. Mabillon, non-ſeulement y dit, mais qu'il y prouve que Suger eſt décédé en 1152. Je dois donc m'en tenir-là, & ne point douter que le 1151. de la petite Note ne ſoit une faute d'impreſſion, plutôt que de dire que ce ſavant Homme s'eſt contredit ſi manifeſtement. Il en eſt de même dans la petite Note ſur la Lettre 285. le P. Mabillon nous renvoie encore à ſes grandes Notes ſur cette Lettre. *Vide alias Notas.* C'eſt ce que la bonne-foi ne permettoit pas au Cenſeur de diſſimuler, non plus que les preuves que D. Mabillon apporte dans ſes grandes Notes en faveur de l'année 1152. dont néanmoins il s'eſt bien donné de garde de dire un ſeul mot : Réticences qui ne conviennent gueres à la candeur & à la ſincerité qu'on croit devoir trouver dans un Religieux.

id. ibid. in ep. 285.

Ecoutons-le encore, il va m'apprendre ce que je devois faire dans

cette occaſion, & me fournir deux excellens moyens pour m'empêcher *d'être cenſuré ou mépriſé*, comme je l'ai été. *Que devoit donc faire l'Hiſtorien de Suger?* dit-il, *concilier D. Mabillon avec lui-même, ou laiſſer là ſon témoignage, puiſqu'il ne pouvoit s'en ſervir, ſans s'expoſer à être cenſuré ou mépriſé.* D. Mabillon n'eſt-il pas concilié avec lui-même, puiſque je m'en ſuis tenu à ſes grandes Notes ſi étenduës, & ſi bien prouvées, & que j'ai regardé comme une faute d'impreſſion ce qui eſt dit dans les petites? Pour laiſſer là ſon témoignage, je n'ai pas jugé à propos de le faire, & je l'ai trouvé trop fort & trop bien ſoutenu, pour ne m'en pas ſervir, étant d'ailleurs appuïé, comme nous l'allons voir, du ſentiment de toute la Communauté de S. Denis. De plus, comme le Cenſeur me donne l'alternative, de concilier D. Mabillon ou de l'abandonner; l'aïant

Pref. p. 13.

concilié je ne ſuis plus tenu de l'abandonner. J'en pourrai *être cenſuré ou mépriſé* de D. Thuillier, mais ce ne ſera pas de ceux qui ſont moins prévenus que lui de leur mérite & de leur ſuffiſance.

Ce n'eſt pas tout. Après tant de preuves & de raiſons en ma faveur, je n'en ſuis pas encore quitte. D. Thuillier n'eſt pas un homme à quitter priſe ſi facilement. Il eſt ſi perſuadé de *ma mauvaiſe foi*, & que j'ai cité à faux D. Mabillon, qu'il me menace *de faire imprimer dans deux ans, avec l'aide de Dieu, un autre Ouvrage poſthume de ce Pere, où il dit expreſſement que l'Abbé Suger eſt mort en* 1151. *ibid.*

Voilà des preuves d'une eſpece toute extraordinaire, & j'avouë que je n'en avois jamais vû emploïer de telles pour convaincre un homme de faux & de mauvaiſe foi. Mais, dira quelqu'un: Au

moins cet Hiſtorien juſques à préſent, eſt-il dans la bonne-foi, & juſques à ce que l'Ouvrage dont on le menace ait vû le jour, il n'a pû dire autre choſe du ſentiment du P. Mabillon, que ce qu'il en a dit. Quand même cet Ouvrage aura paru, ce ſera à l'Editeur des Oeuvres poſthumes à juſtifier ſon Pere Mabillon d'une contradiction manifeſte, & à faire voir avec quelle ombre de vérité il a pû dire qu'Eudes ſucceſſeur immédiat de Suger dans S. Denis, n'en étoit Abbé que depuis dix-huit mois à la mort de S. Bernard, s'il a crû que Suger étoit décédé au mois de Janvier 1151.

C'eſt ce qui viendra dans la penſée à tout homme qui aura un peu d'équité & de raiſon. Le Cenſeur me permettra donc de le païer en même monnoie, & de lui dire aujourd'hui pour toute réponſe à ſon nouvel Argument, que *dans deux ans, avec l'aide de*

Dieu, & peut-être plutôt, *il paroîtra un Ouvrage* qui pulveriſera tellement ſa Critique & ſa Cenſure, qu'il aura honte de l'une & de l'autre.

Cependant ſur cette défaite future dont nous ſommes menacez, D. Thuillier triomphe déja par avance, quoiqu'elle ne doive arriver que dans deux ans. *C'eſt donc la Note citée par l'Hiſtorien de Suger*, conclut-il, *qu'il faut corriger. D. Mabillon étoit trop habile homme, trop judicieux Critique pour faire une telle faute ; & notre Hiſtorien ne l'a faite, que parce qu'il a lû les autres Auteurs qu'il prétend lui être favorables avec les mêmes yeux qu'il avoit lû D. Mabillon.* En vérité je ne ſçai ſi je dois m'amuſer à répondre à tant d'orgueilleuſes vanitez. Mais ce que je puis dire, eſt que ſi j'*ai fait une ſi grande faute* de mettre la mort de l'Abbé Suger en 1152. je l'ai commiſe cette faute après toute la Commu-

id. ut ſup.

nauté de l'Abbaïe de S. Denis, dépositaire des monumens les plus certains qui concernent l'Hiſtoire de ce fameux Monaſtere. Ce fut elle qui après les avoir conſultez en 1654. compoſa cet éloge magnifique qu'on voit encore actuellement dans leur Egliſe au-deſſus du tombeau de Suger. Elle finit par ces paroles remarquables.

Obiit Id. Januarii, anno R. S. M.C.LII. ætatis 70. Regis Ludov. VII. an. xv.

Ponebant Monachi San-Dionyſiani menſe Mart. anni Dñi 1654.

Etoit-il de la bonne-foi à D. Thuillier, de ſupprimer comme il a fait dans ſa Critique, une preuve de cette évidence dont je m'étois ſervi dans ma Diſſertation pour autoriſer mon ſentiment ? S'il avoit quelque choſe à y répliquer que ne l'a-t-il fait ? Et s'il n'avoit rien de ſolide à dire, comme effectivement il paroît qu'on ne peut rien oppoſer à un témoi-

gnage ſi autentique, pourquoi le diſſimuler ? N'eſt-ce pas vouloir diſputer ſimplement pour diſputer, ou pour s'ériger de vains triomphes, & non pas pour connoître la vérité, puiſque dès qu'elle paroît on tâche de l'étouffer par un injurieux ſilence, en fermant volontairement les yeux à l'éclat de ſa beauté ?

Si j'ai *fait faute* de mettre la mort de l'Abbé Suger en 1152. je l'ai faite après Guillaume de Nangis, Moine de S. Denis, & l'un des plus célebres Hiſtoriens de l'Ordre : *Obierunt hoc anno* 1152. dit il, *viri religione & ſcientia clari Hugo Antiſſiodorenſis Epiſcopus, Joſſenus Sueſſonenſis Pontifex atque Sugerius Abbas ſancti Dioniſii in Francia.*

Si je l'ai fait cette *faute*, c'eſt après un autre Hiſtorien de l'Abbaïe de S. Denis même, qui n'eſt pas moins eſtimé que Nangis, ni moins ancien que lui, quoiqu'en diſe

le Cenſeur. D. Louis d'Achery nous a donné ſon Hiſtoire comme une piece ſavante & curieuſe. Là nous inſtruiſant de ce qui s'eſt paſſé en 1152. il dit : *Hic eſt annus ultimus vitæ fælicis recordationis Sugerii Abbatis Monaſterii Regalis ſancti Dioniſii in Francia, viri magnæ prudentiæ & eloquentiæ &c.* Mr du Cheſne qu'on ne dira pas être un ignorant en fait d'Hiſtoire ſe ſert de l'autorité de cet ancien Manuſcrit pour prouver ſon ſentiment qui eſt le nôtre, ſur la mort de Suger : & il en cite ces paroles : *Tranſiit autem idem venerabilis Pater inter verba orationis & ſymboli die idus menſis Januarii, anno Domini* 1152. *ætatis ſuæ* 70. Que le Cenſeur nous apprenne donc avec quels *yeux* il faut lire ces Hiſtoriens pour y trouver que Suger eſt mort en 1151 ?

Spicil. to. 11. *p.* 436.

Quercet. to. 1. *hiſt. p.* 280.

Enfin ſi j'ai *fait faute* de placer ſon decès en 1152. c'eſt après D. Jacques

Jacques Doublet, encore Moine Bénédictin de ſaint Denis, qu'on regarde dans ſon Ordre comme un Hiſtorien conſiderable; je l'ai faite après le fameux Horſtius, après le P. du Bois de l'Oratoire, que le Clergé de France a choiſi entre tous les Savans du Roïaume pour écrire l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris; après Auteuil qui a compoſé l'Hiſtoire des Miniſtres d'Etat, tel qu'étoit Suger; après les deux Sainte-Marthe, Moreri, & tant d'autres, que j'ennuirois le Lecteur ſi j'entreprenois de les nommer tous. Peut-on trouver une opinion plus autoriſée, & qui merite plus d'être embraſſée, au moins d'être reſpectée par rapport à tant de ſavans Hommes qui l'ont ſoutenuë! Cependant en quels termes le Cenſeur en parle-t-il? avec le dernier mépris. *Les Auteurs que cite pour lui notre Anonime*, dit-il, *ſont Guillaume de Nangis qui eſt mort* 150. *ans après Su-* *Pref. p.* 13.

ger, un Manuſcrit de S. Denis encore moins ancien, Doublet & autres Ecrivains modernes, tant François qu'étrangers. Grandes autoritez ! Oui très-grandes, & plus grandes infiniment que celles que D. Félibien & D. Thuillier pourront apporter pour ſoutenir une opinion auſſi décriée que la leur. Car de qui s'appuïent-ils ? *De la petite Chronique de S. Denis*, diſent-ils, *& du témoignage de Guillaume diſciple de Suger.* On leur donne ici le défi de produire aucun paſſage de Guillaume diſciple de Suger, où il ait déterminé l'année de la mort de ſon Abbé, ni dans la Vie qu'il en a écrite, ni dans la Lettre circulaire qu'il compoſa pour annoncer ſa mort dans les Maiſons de l'Ordre, ni dans aucun autre Ouvrage de ceux qu'on lui attribuë. Eſt-ce là *ſe tirer du calcul de Fr. Guillaume par un diſtinguo*, comme D. Thuillier me le reproche d'une

ibid.

maniere toute puérile ? Auſſi eſt-il vrai que jamais D. Félibien n'a oſé alleguer cet Ecrivain pour ſon opinion. D. Thuillier eſt le premier qui l'a avancé. Comment ? Après que je lui ai appris moi-même dans ma Diſſertation, qu'on pourroit des années du gouvernement qu'il attribuë à Suger en tirer quelques préjugez en faveur de ceux qui le font mourir en 1151. Ainſi il veut par un trait de généroſité qui lui eſt particuliere, ſe ſervir contre moi-même des armes que je lui ai mis en main; mais il ne devoit pas diſſimuler que j'ai éclairci ſi parfaitement cet endroit, qu'il n'en peut plus reſter aucun doute, puiſqu'il eſt certain que Guillaume compte ſeulement les années du gouvernement de Suger, & non pas les mois. Il a donc raiſon de dire que Suger n'a été Abbé que 29. ans, mais il y avoit encore quelques mois, dont il n'a pas jugé à pro-

pos de faire mention, n'étant pas ordinaire aux Hiſtoriens qui donnent des Abregez, d'entrer dans ces minuties. La preuve s'en trouve au même endroit. Guillaume donne 70. ans de vie à Suger. Dira-t-on que ce compte eſt tout-à-fait juſte, & qu'il n'y manque pas quelques mois? Pour cela il faudroit que Suger fût mort le même jour qu'il eſt venu au monde, ce qu'aucun Hiſtorien n'a jamais oſé dire.

Pour la petite Chronique de S. Denis dont le Cenſeur veut ſe parer, on a déja démontré dans la Diſſertation qu'il y avoit faute dans le paſſage que l'on en cite, parce qu'elle joint enſemble deux choſes incompatibles, ſavoir la mort de Suger, & l'inſtallation d'Eudes ſon ſucceſſeur au mois de Janvier 1151. étant certain par toute l'Hiſtoire qu'alors Eudes étoit à Rome, & qu'il n'en revint qu'après Pâques. Il eſt donc manifeſte

que l'Auteur de la petite Chronique, qui n'eſt point contemporain, mais près de 200. ans poſterieur à Suger, a dû mettre 1152. pour vérifier ce qu'il dit: & peut-être l'avoit il mis, & que ceux qui ont copié ſon Manuſcrit, ou n'ont pû lire l'endroit, ou l'ont mal lû, & l'ont eſtropié, comme il arrive ſi ſouvent.

Ce n'eſt donc pas *parce que cet Auteur eſt trop au-deſſous du tems de Suger que je rejette ſon témoignage*, comme D. Thuillier me le fait dire fauſſement, mais parce qu'il ſe contredit lui-même. C'eſt au Cenſeur preſentement à voir ce que deviendra l'ironie dont il accompagne cette fauſſeté. *En fait de Chronique*, dit il, *le raiſonnement n'eſt-il pas joli? c'eſt être bien neuf ſur cette matiere, que de ne pas ſavoir que dans les Monaſteres les Chroniqueurs ſe ſuccedoient les uns aux autres?* Belle remarque, & digne d'un ſavant homme! comme

s'il n'étoit pas de notorieté publique, que ce qu'il avance eſt faux, & que pour une Chronique qui aura eu ſon continuateur, il y en a cent qui n'en ont jamais eu ! Sans ſortir de notre ſujet, où eſt le Continuateur de cette petite Chronique de S. Denis qui finit en 1292. On a donc ſujet de faire retomber l'ironie ſur ſon auteur, & de lui dire ici : *En fait de Chronique le raiſonnement n'eſt-il pas joli ?*

A une preuve ſi pitoïable le Cenſeur ajoûte l'autorité de Robert du Mont & d'Alberic de trois Fontaines ; mais *il faut être bien neuf* dans l'Hiſtoire pour ne pas ſavoir que Robert du Mont, Moine Bénédictin & bas Normand, eſt le plus grand hableur que nous aïons parmi les Ecrivains de ces ſiecles, & que la plus grande partie de ſon Hiſtoire n'eſt qu'un tiſſu de fables qui font pitié ? quand il n'y auroit autre choſe que ce

qu'il y dit de Louis le Jeune, de ſon retour de la Terre-Sainte, de ſa prétenduë captivité, de ſa priſe par l'Armée navale des Grecs, de ſa glorieuſe mais chimérique délivrance par les Princes Normands; c'eſt plus qu'il n'en faut pour le rendre indigne de croïance dans tout le reſte.

Voilà donc notre Cenſeur réduit au ſeul Alberic, Ecrivain *d'une grande autorité*, plutôt Poëte qu'Hiſtorien (*a*). Il nous le donne pour un Auteur contemporain. Quel écart pour un homme qui ſe pique d'érudition ! Alberic contemporain de Suger ! Qu'il apprenne donc aujourd'hui ce ſavant Critique, qu'Alberic n'étoit pas encore au monde, il s'en falloit beaucoup, lorſque Suger en eſt ſorti. J'avouë que je n'ai pas preſentement ſa Chronique, & qu'ainſi je n'ai pû la confronter

(*a*) La plûpart de ſes Ouvrages ne ſont que des Poëſies.

pour ſavoir en quelle année il met la mort de Suger. Mais ſuppoſé qu'il la mette en 1151. comme l'aſſure D. Thuillier, quelle apparence de préférer le témoignage d'un ſeul Auteur, & ſi peu conſidérable, à cette foule d'Écrivains domeſtiques & étrangers, tous du premier rang, qui diſent le contraire ? C'eſt une nuée de témoins qui accable, & qui doit faire diſparoître les Alberic, les Robert du Mont & tous leurs ſemblables.

Pour prouver mon ſentiment avec encore plus de ſolidité, j'avois joint à des autoritez ſi puiſſantes quelques raiſonnemens, qui en matiere d'Hiſtoire peuvent paſſer pour des démonſtations. Il plaît au Cenſeur de les traiter de *raiſonnemens pitoïables*. Peut-être que le Public en jugera plus équitablement. Ils ſe prennent tous de l'impoſſibilité où l'on eſt de placer la mort de Suger en 1151. & cette impoſſibilité ſe fait voir par la ſuite

te des faits ; expoſons la ici.

Le Roi Louis VII. ne rentra dans ſes Etats après ſon expedition de la Terre-Sainte qu'au mois de Novembre de l'année 1149. Je l'ai prouvé par la Lettre même du Roi écrite de Rome au Comte de Vermandois Généraliſſime des Troupes du Roïaume pendant ſon abſence. A peine Suger eut-il reçu le Roi comme il devoit, à ſon retour d'Orient, & rendu compte de ſon adminiſtration, qu'on lui apporta des ordres du Pape pour aller avec l'Evêque de Noïon mettre la Réforme dans l'Abbaïe ſéculiere de S. Corneille de Compienne. Le Bref eſt daté du 19. de Juin 1150. Cet ordre fut difficile à executer, tant à cauſe de l'opiniâtreté & de l'inſolence des Chanoines qui déſervoient alors cette Egliſe, qu'à cauſe des oppoſitions que le Frere du Roi (*a*) leur Abbé y formoit : de ſorte que les Moi- 1. *Raiſon.*

(*a*) C'étoit Philippe de France.

nes que Suger vouloit introduire dans S. Corneille, ſelon les intentions du Pape, ne purent y entrer qu'au mois de Septembre de la même année. Je l'ai prouvé par la Lettre de l'Evêque de Noïon écrite au Pape à ce ſujet. Le 14. de ce mois, jour de S. Corneille, le Prélat benit Eudes de Deüil que Suger avoit donné pour Abbé à cette nouvelle colonie de Religieux.

Cette priſe de poſſeſſion qui s'étoit faite pour ainſi dire les armes à la main, ne fut point tranquille. Les anciens Chanoines qui avoient Philippe de France à leur tête, vinrent avec des troupes s'emparer de l'Egliſe, & la pillerent. Il fallut avoir recours au Roi. Suger lui en écrivit pour l'engager à faire un ſecond voïage à Compienne; car c'étoit lui qui par ſon autorité abſoluë & par ſa préſence avoit mis en poſſeſſion de cette Egliſe, les Religieux que

Suger avoit amenez. Sa Majeſté qui étoit alors à Orleans fit réponſe à Suger qu'il falloit prendre patience juſqu'à l'ami-Octobre qu'il ſeroit à Paris, ſes affaires ne lui permettant pas d'y venir plutôt. Nous l'avons prouvé par la Lettre même du Roi. Si bien que cette grande affaire ne fut terminée que vers le commencement du mois de Novembre 1150. Tous ces faits ſont ſi bien prouvez, que le plus déraiſonnable Critique n'y peut mordre; car ce ſont toutes Lettres ou du Pape, ou du Roi, ou des Commiſſaires députez de Sa Sainteté pour la Réforme de ſaint Corneille.

Or nous voyons dans la Vie de Suger écrite par ſon Secretaire, que cet Abbé avant que de tomber malade de la maladie dont il mourut, fit un pellerinage à ſaint Martin de Tours; qu'enſuite il fut malade plus de quatre mois. Il n'eſt donc pas poſſible qu'il ſoit

mort le 13. de Janvier 1151. puiſqu'on ne peut pas trouver le tems d'un ſi long pellerinage, & quatre ans de maladie depuis le mois de Novembre 1150. que fut terminée l'affaire de Compienne, juſques à l'ami-Janvier de l'année ſuivante. C'eſt ce que j'ai appellé une démonſtration en ce genre. Voïons ce qu'y répondra le Cenſeur, & ſi ce raiſonnement eſt auſſi *pitoïable* qu'il le dit.

Pref. p. 14. *Eſt-ce donc là cette démonſtration dont on nous menaçoit tant?* s'écrie-t-il. *Je veux bien*, ajoûte t-il, *faire à l'Auteur la grace de ne point examiner chacune de ſes propoſitions en particulier. Mais déplaçons-en ſeulement une, & tout l'édifice va s'écrouler.*

La grace qu'il me veut faire eſt admirable! Il veut bien pour m'épargner une confuſion ne pas examiner des propoſitions que j'ai prouvées par des témoignages qu'il n'oſeroit rejetter, qui ſont

les Lettres du Pape, celles du Roi, & celles des Commiſſaires. C'eſt ainſi lorſqu'on n'a rien de ſolide à répliquer qu'on tâche de ſe ſauver par quelque rodomontade, & qu'on crie victoire après avoir été battu. Mais laiſſons-le déplacer la propoſition qu'il voudra, & voïons ſi *l'édifice va s'écrouler*. Il continuë. *Je nie que Suger n'ait fait ſon pellerinage qu'après la réforme de Compienne. Comment le prouve t il ?* On l'a déja prouvé, & l'on va encore le lui prouver tout de nouveau. En attendant accordons-lui tout ce qu'il veut. Suppoſons, comme il l'avance ſans preuve & ſans aucune vraiſemblance, que le pellerinage de Tours étoit déja fait lorſque la grande affaire de la réforme de Compienne fut terminée : le Cenſeur en eſt-il plus avancé ? Où trouvera-t-il, *quatre mois & plus de maladie*, depuis la fin de cette affaire qui ne fut terminée id.ibid.

qu'au commencement de Novembre, juſqu'au 13. de Janvier ſuivant ? le voilà donc encore dans le même embaras, ou plutôt dans la même impoſſibilité de fixer la mort de Suger au 13. de Janvier de l'an 1151. & mon raiſonnement après ces vains efforts ſubſiſte encore dans toute ſa force loin d'être *écroulé*.

Mais on veut bien par ſurabondance de droit, lui prouver encore que le pellerinage de Tours ne s'eſt pû faire au mois d'Août précédent ; comme le ſoutient le Cenſeur avec cet air de confiance qui ne convient gueres à une ſi mauvaiſe cauſe. *Le Moine Guillaume*, dit-il parlant de ce pellerinage, *ne fixe ni le tems du départ, ni celui du retour. Par quel droit notre Anonime fixe-t-il l'un au commencement de Novembre, & l'autre à la fin ? Il nous eſt donc autant permis de faire partir Suger pour Tours au mois d'Août, qu'à l'Anonime de dif-*

id. ibid.

ferer ce voyage juſques au mois de Novembre.

Quand on lit un Livre dans la ſeule vuë de le critiquer, la paſſion éblouit ordinairement les yeux, & l'on y croit voir ce qui effectivement n'y eſt point. Voici mes paroles: La réforme étant miſe dans Compienne, Suger travailla fortement aux préparatifs de ſon voyage d'outre-mer, & aſſembla les troupes & l'argent qui étoient néceſſaires pour faire réuſſir cette entrepriſe. Il emploïa ſept ou huit mois à ces préparatifs. Vers *le mois d'Août* de l'année ſuivante 1151. il partit de S. Denis pour aller faire ſes dévotions au tombeau de S. Martin de Tours, & revint au commencement de Septembre. Quelques jours après il tomba malade, &c. « Aprés cela le Cenſeur nous vient dire hardiment que je fixe le pellerinage de Suger au mois de Novembre, & ſon retour

« 2. *Diſſ.* « *p.xxiv.*

à la fin de ce mois, ſans faire réfléxion que ceux qui liront mon Livre l'accuſeront de mauvaiſe foi, & d'en impoſer au public. Nous convenons donc l'un & l'autre qu'il faut mettre le voïage de Suger au tombeau de S. Martin, vers le mois d'Août, parce que Guillaume Auteur de ſa Vie, dit expreſſément qu'il le fit dans l'année qu'il tomba malade *hoc eodem anno*, & fait entendre en même tems que Suger tomba malade peu de jours après ſon retour. Mais le Cenſeur veut que ce ſoit au mois d'Août 1150. parce qu'il veut le faire mourir au mois de Janvier 1151. & moi qui ſoutiens que Suger n'eſt mort qu'au mois de Janvier 1152. je mets ſon voïage à Tours au mois d'Août 1151. Il s'agit preſentement de faire voir au Critique que pendant tous les mois d'Août, Septembre, & Octobre de l'an 1150. Suger étoit ſi occupé, qu'il ne lui fut pas poſſi-

Vit. Sug. l. 3.

ble de faire le pellerinage de Tours en ce tems-là : & c'eſt ce qui ſe prouve d'une maniere invincible par le récit de ce qui ſe paſſa alors. Le voici en peu de mots.

La Bulle du Pape Eugene III. qui commet Suger avec l'Evêque de Noïon (*a*) pour mettre la réforme dans l'Abbaïe de Compiegne eſt datée de Rome le 19. de Juin de l'an 1150. nous l'avons encore cette Bulle. Elle n'arriva en France qu'un mois après. Le Cenſeur a-t-il des couriers qui aillent plus vîte ? S'il ne s'agit que de ſept ou huit jours, je les lui accorde volontiers pour ne point chicaner. La premiere choſe que firent les Commiſſaires, fut de ſonder l'eſprit du Roy, ils le trouverent ſi bien diſpoſé, qu'il leur promit d'appuïer de toute ſon autorité l'entrepriſe. On réſolut pour les raiſons que nous avons déduites *Ep.* 156. *inter Suger.*

(*a*) Cet Evêque s'appelloit Baudouin.

dans notre Hiſtoire, de chaſſer les Chanoines de S. Corneille, & de ſubſtituer en leur place un Abbé & des Moines tirez de S. Denis. Après cette réſolution les Commiſſaires partirent pour Compienne. On étoit alors à la fin de Juillet ou au commencement d'Août de l'année 1150. la ſuite en fait la preuve.

Là il trouverent en la perſonne des Chanoines des gens inſraitables, accoutumez depuis long-temps à fouler aux pieds les loix divines & humaines, à braver la puiſſance & l'autorité des Papes & des Rois. Les Commiſſaires ſe firent ouvrir les portes du Chapitre, ou plutôt les firent rompre pour y entrer; car tout étoit fermé & on leur en refuſa les clefs. Enſuite ils firent ſommer juridiquement les Chanoines de la part du Pape & du Roi, de s'y trouver pour entendre les ordres qu'on avoit à leur ſignifier. Ce-

la ne ſe put faire au ſon de la cloche, comme c'eſt la coûtume : les Chanoines avoient coupé les cordes des cloches. Il fallut aller de porte en porte les ſommer, & ce fut même inutilement ; perſonne ne comparut. Les maiſons étoient bien gardées, & on ne répondoit que des fenêtres avec menaces de faire main baſſe ſur tout ce qui preſenteroit pour en forcer l'entrée. Les Commiſſaires crurent alors que la préſence du Roi étoit neceſſaire pour réduire ces rebelles. Suger lui écrivit, & il fit réponſe qu'une affaire indiſpenſable l'appelloit à Orleans, mais qu'à ſon retour il iroit à Compienne. Suger revint donc à S. Denis ; on étoit dans le mois d'Août : & ſept ou huit jours après, le Roi étant de retour d'Orleans, partit pour Compienne accompagné de l'Evêque de Noïon, de Suger, & de pluſieurs autres Seigneurs de ſa Cour.

Episc. Novio. Ep. ad Eug. Pp.

A ſon arrivée à Compienne le Roi envoïa dire au Doïen & aux Chanoines qu'il les attendoit au Chapitre, & qu'ils euſſent à s'y rendre. Ils ſe moquerent de ſes ordres, & perſonne ne parut. Sa Majeſté voulût bien diſſimuler cette inſulte & ſe retira. Le lendemain elle leur fit dire que s'ils ne venoient pas de bon gré, elle les y feroit venir de force. Sur leur refus, le Roi entra dans leur cloître bien accompagné, & les fit venir malgré eux au Chapitre. Alors Suger fit lire tout haut le Bref que le Pape lui avoit adreſſé pour les reformer. Mais ils n'eurent pas plutôt entendu prononcer ce terrible mot de Réforme, que le Doïen, homme inſolent & audacieux ſe leva avec un autre Chanoine nommé Girault du Port, fidele compagnon de ſes débauches : & comme s'ils euſſent été frappez l'un & l'autre de frénéſie, ils vomirent & contre le Pa-

pe & contre ſes Commiſſaires toutes les injures qui leur vinrent en penſée, ſans aucun reſpect pour la perſonne du Roi qui étoit préſent, puis ſortirent bruſquement du Chapitre, & entraînerent avec eux tous leurs Confreres

Le Roi fit admirer ſa patience dans cette rencontre. Au lieu de punir ces inſolens comme ils le méritoient, & comme il le pouvoit; il ſe contenta de paſſer dans l'Egliſe, où en préſence du Peuple & du Clergé de la Ville qui y étoit accouru, il fit faire lecture des ordres du Pape, & mit les Religieux que Suger avoit amenez de S. Denis en poſſeſſion de l'Abbaïe de S. Corneille au grand contentement de la Ville, ſcandaliſée depuis long-tems de la vie licentieuſe des Chanoines. On aſſigna aux Religieux ſur la manſe canoniale autant de bled qu'il leur en falloit pour leur nourriture; mais pour le reſte de leur ſubſi-

ſtance, on n'y pourvut pas, & on crut que les offrandes des Peuples, attirez par la dévotion qu'ils avoient à la Couronne d'Epines, & la Tunique de Notre Seigneur, qu'on croyoit alors avoir à S. Corneille, y pouvoient ſuffire. C'eſt la ſeule diminution que ſouffrit la manſe des Chanoines, & on les laiſſa joüir le reſte de leur vie de leurs Prebendes, ſans néanmoins pouvoir les reſigner. L'affaire parut alors terminée; le Roi & les Commiſſaires s'en retournerent à Paris.

A peine y étoient-ils arrivez, qu'on apprit que les Chanoines ayant à leur tête Philippe de France leur Abbé, ſuivi de quelques Compagnies de Soldats, étoient entrez les armes à la main dans l'Egliſe, avoient briſé les portes du Chœur, de la Sacriſtie, & du Tréſor, enlevé toute l'argenterie, les ornemens & les livres, dépoüillé les Autels, pillé les vaſes

ſacrez & commis une infinité d'autres ſacrileges, tandis qu'une partie des Soldats tenoit les Moines à la gorge pour les empêcher de crier & d'appeller du ſecours. Ils n'en demeurerent pas là. Aïant fait réfléxion qu'ils n'ôtoient point aux Moines les moïens de ſubſiſter dans ſaint Corneille, s'il leur laiſſoient la Couronne d'Epines & la ſainte Tunique capables de fournir à leur ſubſiſtance, ils y revinrent le lendemain pendant la nuit, auſſi-bien accompagnez que le jour précédent : & après avoir fermé les portes de l'Egliſe ſur eux, & s'y être bien barricadez, coupé les cordes des cloches, de crainte qu'on ne ſonnât le tocſin, ils ſe mirent en devoir de rompre à grands coups de hache la double porte de fer de l'armoire pratiquée dans le mur, où l'on conſervoit les Reliques. Mais les Religieux s'étant éveillez au bruit des coups, ſortirent du Mona-

ſtere, & furent crier dans la Ville au Voleur, & annoncer aux Habitans qu'on enlevoit la ſainte Tunique. En un moment plus de dix mille hommes furent ſous les armes, ou apporta des échelles, on entra par les fenêtres l'épée à la main, & ces zelez Bourgeois alloient faire main-baſſe ſur tous ces brigands, ſi le reſpect dû au Sang Roïal ne les avoit arrêtez; car aïant apperçu le Frere du Roi à leur tête, on ſe contenta de leur faire lâcher priſe, & de les chaſſer de l'Egliſe.

Ces triſtes nouvelles affligerent fort Suger. Il en écrivit auſſi tôt au Roi qui étoit retourné à Orleans. Mais Sa Majeſté avoit déja été prévenuë par les Lettres de la Reine ſa mere, qui demandoit avec inſtance qu'on fit un châtiment exemplaire des Bourgeois de Compienne, qui avoient eu l'inſolence, diſoit-elle, de maltraiter le Prince ſon Fils. Le Roi qui étoit prudent

prudent fit réponſe à ſa Mere, qu'il la prioit de ſuſpendre ſon reſſentiment juſques à ſon retour à Paris, qui ne pouvoit être qu'après l'octave de S. Denis ; qu'alors il lui feroit juſtice, auſſi-bien qu'à ſon Fils ; qu'en attendant il vouloit & ordonnoit qu'on laiſſât toutes choſes en l'état qu'elles étoient, & qu'on ne moleſtât pas davantage les Religieux qu'il avoit mis à Compienne. Il envoïa copie de cette Lettre à Suger ; on étoit alors à l'ami-Septembre. Les Commiſſaires ſe ſervirent de cet intervalle & de cette eſpece de treve pour benir le nouvel Abbé de S. Corneille ; c'étoit Eudes de Deüil. La cérémonie s'en fit par l'Evêque de Noïon, le jour même de ſaint Corneille 16. Septembre (a) malgré l'oppoſition & la réſiſtance des Chanoines qui furent inutiles,

Ep. 18. inter Suger.

Ibid.

(a) La Fête s'en fait à Compienne le 14. de ce mois qui eſt le jour de ſon martyre.

d'autant que toute la Ville étoit sous les armes.

Enfin le Roi revint à Paris dans le tems qu'il l'avoit promis, après l'octave de S. Denis, que Suger avoit passée dans son Abbaïe. Toute la justice que ce Prince fit de son Frere, fut une severe reprimande de sa conduite. Il lui reprocha le peu d'égard qu'il avoit eu pour ses volontez, le danger où il s'étoit exposé, l'aviliſſement de sa Dignité en se mettant à la tête d'une troupe de Voleurs & de Scelerats. Cependant pour le consoler, il le dédommagea par d'autres Benefices qui lui furent donnez, de la perte qu'il faisoit de son Abbaïe de S. Corneille: & pour ces malheureux Chanoines ils furent traitez comme ils le méritoient. Après leur avoit fait rapporter tout ce qu'ils avoient enlevé; on saisit leurs biens, & on ne leur en laissa qu'autant qu'il en falloit préciſément pour ne pas

mourir de faim. En même tems on fit partir pour Rome le nouvel Abbé de S. Corneille, afin d'informer le Pape de ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire. Le Roi, l'Evêque de Noïon, & Suger le chargerent de leurs Lettres pour Sa Sainteté qui approuva tout ce qui s'étoit fait. On voit par ce récit tiré des preuves originales de toutes ces Puiſſances, que depuis la mi-Juillet de 1150. juſques à la fin d'Octobre de cette même année, Suger bien loin d'être en état, & d'avoir le loiſir d'aller faire un pellerinage de plus de ſix vingt lieuës, eut à peine le tems de reſpirer, & qu'ainſi il ne put pas emploïer le mois d'Août à faire ce voïage, comme le prétend D. Thuillier. On étoit alors dans le fort de la grande affaire de Compienne. Cependant de quelle maniere en parle-t-il? *La Réforme de Compienne*, dit-il, *c'eſt-à-dire l'expulſion de douze ou quinze Cha-* *Pref. p. 14.*

noines (a), *arrêter un Suger à saint Denis ! cela est-il vrai semblable ? Que lui coûta-t-elle cette Réforme, que deux ou trois Lettres ?*

Il faut être bien neuf dans l'Histoire, & peu instruit de ce qui s'est passé dans cette grande affaire pour en parler de la sorte ! On vient de voir ce qu'elle coûta à Suger. Combien de voïages ! combien de mouvemens ! combien d'intrigues & de Lettres ! Il ne lui en pouvoit pas moins coûter aïant en tête la Reine Mere & le Frere du Roi, qui par leur autorité traversoient ses desseins, & vouloient à quelque prix que ce fût l'empêcher de placer ses Moines dans S. Corneille. Ne compte-t-on pour rien la fureur de ces Chanoines qui le regardoient comme le destructeur de leur Sanctuaire & la principale cause de l'infamie dont ils étoient couverts ; & qui pénétrez de cette pensée emploïe-

(a) Ils étoient près de trente.

rent le ſacré & le profane pour rompre ſes meſures & le perdre lui-même s'ils l'avoient pû. Le Cenſeur croit il pouvoir détruire des preuves ſi ſolides par de vaines exclamations, & qu'après s'être écrié : *Que lui coûta-t-elle cette Réforme que deux ou trois Lettres ?* On l'en croira ſur ſa parole contre la foi des actes qu'on a citez ? Si l'on ſe ſouvient des peines qu'avoit euës Suger quelques années auparavant pour mettre la Reforme dans ſainte Geneviefve, on pourra juger s'il y a du bon ſens dans le Critique de traiter une pareille affaire de jeu & de bagatelle qui ne demandoit pas même la preſence de Suger.

Vid. ſon Hiſt. to. 3. l. 6.

Il ne répond pas mieux à mes autres preuves. *Je ne m'arrête point*, dit-il, *aux deux autres preuves de l'Anonime, l'une tirée de l'élection de Eudes ſucceſſeur de Suger : l'autre des années du Regne de Louis VII. J'aurai ailleurs occaſion*

Préf. ut ſup.

de les refuter. Agreable défaite! rien n'eſt plus ingénieux que ce tour. Lorſqu'on ne peut répondre à des preuves qui portent avec elles leur conviction, dire qu'on aura ailleurs occaſion de les refuter! Il falloit donc l'attendre cette occaſion pour réfuter ſolidement mon Hiſtoire, & non pas jetter au hazard & à contre-tems dans une Préface un projet de réplique qui ne dit rien, qui ne prouve rien, & qui n'entame pas ſeulement la moindre des preuves que j'avois apportées loin de les détruire. Cependant juſqu'à ce que *cette occaſion* dont nous ſommes menacez ſoit venuë, le Public jugera par avance s'il ſera auſſi facile à D. Thuillier, qu'il ſe le promet, *de les réfuter*.

Seconde raiſon. La premiere ſe prend de l'élection d'Eudes. Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à l'Abbé Suger, le Roi qui avoit été préſent à ſes funerailles, permit aux Religieux de S. Denis de s'aſſem-

-bler pour donner un Succeſſeur au Défunt. Ils élurent Eudes premier Abbé Régulier de Compienne, qui gouvernoit alors ſa Communauté fort tranquillement. Le Roi agréa ce choix d'autant plus volontiers, que ce Religieux lui avoit ſervi d'Aumônier pendant ſon voïage d'Outre mer, & qu'il en étoit très-ſatisfait. Il fut inſtalé auſſi-tôt, & prit poſſeſſion de l'Abbaïe de ſaint Denis dès le mois de Janvier où Suger étoit mort. Tous ces faits ſont conſtans par les Chroniques de S. Denis, & par le témoignage des autres Hiſtoriens. Or de ce principe j'en ai conclu que Suger ne pouvoit pas être mort en 1151. parce qu'au mois de Janvier de cette année Eudes étoit encore à Rome pour les affaires de ſa nouvelle Abbaïe de Compienne. Nous l'avons vû partir pour Rome au mois de Novembre 1150. veut-on que deux mois après, car il n'y a pas davantage juſqu'au 13. de

Janvier ſuivant, & ait été à Rome après s'être arrêté quelque tems à Cluni (a), il ait terminé toutes ſes affaires auprès du Pape, & s'en ſoit revenu en France gouverner tranquillement ſa Communauté de Compienne ? Ce ne pouvoit donc être qu'au mois de Janvier 1152. que Suger mourut. Avec d'autant plus de raiſon, que le P. Mabillon aſſure, comme nous l'avons vû, que lorſque S. Bernard mourut au mois d'Août 1153. il n'y avoit qu'un an & demi que Eudes étoit Abbé de S. Denis. C'étoit à de telles raiſons qu'il falloit répondre, & non pas renvoïer les gens *à la premiere occaſion.*

Mabil. not. ſuſ. in ep. 285. S. Bern.

Celle qui eſt priſe des années du Regne de Louis VII, n'eſt pas moins convaincante. L'Epitaphe de Suger poſée par la Commu-

(a) Suger lui avoit donné des Lettres pour l'Abbé de Cluni, dans leſquelles il le prioit d'agir auprès de Sa Sainteté en faveur d'Eudes.

nauté

mauté de S. Denis porte qu'il mourut en la quinziéme année du Regne de ce Prince. *Regis Ludovici VII. anno* XV°. Or Louis VII. n'a commencé à regner qu'au premier jour d'Août 1137. que ſon pere Louis VI. mourut âgé de 60. ans. Suger ne peut donc pas être mort au mois de Janvier 1151. puiſqu'alors on n'étoit que dans la quatorziéme, & non dans la quinziéme année du Regne de Louis VII. On ſe tire de tous ces mauvais pas, & on couvre la confuſion, où l'on ſe trouve d'avoir voulu attaquer en vain un ſentiment ſi véritable & ſi ſolidement prouvé, en diſant qu'on y répondra *à la premiere occaſion.*

C'eſt à peu près ſur le même ton qu'il refute le reſte de mon Ouvrage. *Ce n'eſt pas ici le lieu*, dit il, *de relever tous les mécomptes, où je ne ſçai quelle prévention a fait tomber cet Hiſtorien.* Comment peut il ſavoir s'il y a des

mécomptes dans mon Livre qu'il a avoüé dès le commencement, n'avoir pas daigné lire ? *Si ce n'eſt pas le lieu de les relever ces mécomptes*, pourquoi en parler ? Et ſi l'on en veut parler, pourquoi ne le pas faire dans des termes plus religieux & avec plus d'équité, de juſteſſe, & de ſolidité ! Pourquoi attribuer à *prévention* ce qui peut avoir d'autres cauſes ? S'il y a des *mécomptes* dans mon Ouvrage, c'eſt à mon ignorance qu'il faut les attribuer ; car je ne me flate point d'être du nombre de *ces ſavans Religieux qui ſoutiennent l'Egliſe & lui font honneur par leur profonde érudition.* Mais pour de la prévention ou de la mauvaiſe foi, j'atteſte le ciel & la terre qu'il n'y en a point. Que dirons-nous donc ? C'eſt que le Cenſeur ne peut ſe taire, & malgré l'aveu qu'il fait ici que tout ce qu'il pouvoit dire de mes prétendus *mécomptes*, ne con-

vient point à la matiere qu'il traite, il ne pourra s'empêcher de faire ce qu'il témoigne lui-même ne devoir pas faire : tant de zele qui l'agite a de pouvoir ſur ſon eſprit, donnons donc quelque choſe à la demangeaiſon qu'il a de parler : écoutons-le encore. *On ne ſçait que penſer de ce célebre Monaſtere*, c'eſt de l'Abbaïe de S. Denis qu'il veut parler, *ſur le portrait que cet Hiſtorien en fait dans ſon premier Livre. Ici c'eſt une Maiſon où toutes les plus ſaintes maximes de la vie Religieuſe ſont ignorées, & où l'on ne vivoit que ſelon celles du ſiecle, où la priere, où le ſilence, où la ſolitude, où la penitence étoient en horreur, où enfin l'eſprit du monde & toutes ſes paſſions regnoient avec un empire abſolu.* Là-deſſus il me demande ſi c'eſt *une Babylone* que j'ai voulu décrire ? Ce ſera tout ce qu'il lui plaira. Ce que je puis lui dire preſentement, c'eſt que je *Pref. p. 15.*

n'ai parlé qu'après les Saints de ce tems là (*a*), après les Papes, après les Hiſtoriens de la Maiſon même de S. Denis, anciens & modernes, ſans en excepter D. Félibien : & l'on ſupplie ici très-inſtament le Cenſeur de ne me pas réduire à la malheureuſe neceſſité de faire voir pour ma juſtification, que je n'ai pas rapporté la dixiéme partie de ce que ces Ecrivains ont dit des déſordres qui regnoient alors dans S. Denis. Qu'on s'imagine, ſi on le peut, ce que c'eſt qu'une Maiſon Religieuſe qui eſt devenuë une Synagogue de Satan, un Monaſtere où il n'y a pas une ombre de Religion, & alors on aura quelque idée de ce qu'étoit l'Abbaïe de S. Denis en ce tems là. S. Bernard dit le premier. Guillaume de Nangis Moine Béné-

(*a*) Voïez S. Bern. ep. 78. avec les Notes du P. Mabil. Greg. VII. to. x. Concil. p. 116. Nangis ad ann. 1123. Abeïl. ep. calam. Spicil. to. 2. p. 411. Felib. p. 157. & alibi paſſim.

dictin de la même Abaïe de S. Denis dit le ſecond. Le Lecteur judicieux me permettra de briſer ſur cet article & de n'en pas dire davantage.

Après cela le Cenſeur n'a-t-il pas bonne grace, non content de m'avoir déja accuſé de *mauvaiſe foy* & de *prévention*, ajoûter encore ici, qu'on voit bien *qu'il y a plus de paſſion que de Zele dans mon fait, & que ſans cela mes avis euſſent été beaucoup mieux reçus.* A Dieu ne plaiſe que je m'ingere de donner des avis à ceux qui ne m'en demandent pas. De quoi ſerviroient-ils *ces avis* à ceux dont je fais mention, puiſqu'ils ne ſont plus au monde depuis cinq ou ſix cent ans ? Je parle en Hiſtorien, & je rapporte ce que je trouve dans les anciens monumens, avec cette difference, que les déſordres y ſont détaillez, & que moi par une délicateſſe qui ne ſeroit peut-être pas venuë dans l'eſprit d'un autre, je n'ai parlé qu'en

général, crainte de mal-édifier: où eſt *la paſſion?*

De quoi ſervent à preſent tous les reproches outrez que me fait le Cenſeur, & ces avis ſi peu convenables qu'il lui plaît de me donner en diſant: *Que j'aurois bien mieux fait de jetter le manteau ſur la turpitude de ſes peres plutôt que de la montrer à tout le monde ſans neceſſité.* Si cette morale pouvoit avoir lieu, c'eſt aux Hiſtoriens qui m'ont précédé, & à ſes propres Confreres qui ont écrit avant moi, qu'il devroit l'adreſſer: eux qui ont ſi bien étalé *la turpitude de leurs peres*, & qui ſe ſont crus obligez de leur rendre cette juſtice pour arrêter le ſcandale & faire voir à toute l'Egliſe qu'au moins la corruption n'étoit pas générale, mais non pas à moi qui ne parle qu'en général, & qui ne ſpecifie que des affoibliſſemens dont tous les ſiécles ſont ſuſceptibles. Pouvois-je me diſpenſer de

Id. ib.

faire voir, au moins en général l'état déplorable où ſe trouvoit l'Abbaïe de S. Denis, lorſque Suger, dont j'écrivois l'Hiſtoire, entreprit d'y mettre la Réforme ? Auroit-on compris ſans cela, combien cette Réforme lui fut glorieuſe, & combien il lui fallut eſſuïer de peines & de travaux pour en venir à bout ? Les regles de l'Hiſtoire m'y forçoient. Ce n'eſt donc pas *ſans neceſſité* que je l'ai fait, comme me le reproche le Cenſeur. Il ſeroit à ſouhaiter pour ſon honneur qu'il y eût eu autant de *neceſſité* de ſa part, d'écrire & de rendre public tout ce qu'il a avancé contre moi & contre mon prédeceſſeur. Nous ne tarderons pas à le juſtifier, & d'une maniere qui pourra faire ſentir à cet Ecrivain qu'il auroit peut-être mieux fait de ſe taire & de n'attaquer perſonne.

Je ne trouve plus que deux endroits de mon Hiſtoire de Su-

ger à justifier contre la critique qu'en a fait D. Thuillier. Le premier est lorsqu'en parlant des fautes qu'on commit dans l'éducation de Suger, je dis qu'on auroit mieux fait de l'élever dans l'Abbaïe de saint Denis, que de l'envoïer dès ses premieres années dans le petit Prieuré de S. Martin de l'Etrée. Ma raison étoit, que dans les grandes Communautez, quelque relâchées qu'elles soient, il y a toujours plus de regularité que dans les petites Maisons composées de cinq ou six Religieux infirmes, telle qu'étoit alors le Prieuré de S. Martin de l'Etrée. J'ajoûtois que Suger dans saint Denis auroit vû au moins *l'Office divin se faire avec plus de majesté ; les heures de la journée mieux reglées ; & par conséquent moins d'oisiveté ; qu'il s'y seroit accoutumé insensiblement à se lever matin, à chanter beaucoup, à ne pas s'ennuïer de la longueur des Offices, à observer quel-*

que choſe des jeûues de la Regle, ou du moins à les voir obſerver par les autres.

Sur ce récit le Cenſeur prétend que je me contredis, & qu'après avoir dépeint la Maiſon de S. Denis comme *une Babylone*, j'en fais dans la page ſuivante une *Maiſon de la Trappe*. Quelle idées! Il faut n'avoir gueres d'expérience des Cloîtres pour ne pas ſavoir que dans les Monaſteres les plus déreglez, ſi la Communauté eſt nombreuſe, on y garde toujours quelques dehors. L'Office s'y fait aux heures competentes; on y chante tous les jours une Meſſe ſolemnelle, & ſouvent plus d'une; ce qu'on ne fait que pſalmodier dans les petites Maiſons, ſe chante en note dans les grandes, & pluſieurs autres points de la Regle qui s'y obſervoit à l'exterieur, au moins en partie. Mais cela empêche-t-il que le déſordre ne puiſſe s'y trouver en même tems? Cela empêche-

Preſ. p. 15.

t-il qu'il n'y ait ni pieté, ni dévotion, ni modeſtie, ni ſilence, ni travail des mains, ni abſtinence, ni ſobrieté, ni retraite, ni eſprit de Religion, ni charité, ni exemple? Cela empêche-t il que ce ne ſoit encore, comme le diſoit ſaint Bernard de cette même Abbaïe de S. Denis, une Synagogue de Satan? Si le Cenſeur eût été ſincere & équitable, il n'auroit pas diſſimulé ce que j'ai ajoûté au même endroit pour excuſer les Superieurs de S. Denis de la conduite qu'ils tinrent alors à l'égard du jeune Suger, qui eſt: *Qu'apparemment ils voulurent ſouſtraire à la connoiſſance de cet Enfant la cruelle diviſion qui regnoit alors dans cette Abbaïe, & qui n'auroit pu être pour lui qu'un ſujet de ſcandale. S'il avoit vu l'Abbé & les Moines ſe faire une guerre impitoïable, & en venir à cet excès que de s'excommunier, & s'anathematiſer les uns les autres.* Eſt-ce là faire le por-

Hiſt. de Suger l. 1. p. 40.

trait de la Trappe ? Il n'auroit pas diſſimulé encore que j'avois dit immédiatement avant ce portrait qu'il cenſure, que l'Abbaïe de ſaint Denis, *quoique réduite à l'état pitoïable que nous avions marqué, & qu'il y eut fort peu d'eſprit de Religion, gardoit cependant plus de régularité que les Hoſpices qui en dépendoient.* Cela ſuffiſoit pour faire comprendre ce que j'entendois par ce dénombrement de régularitez que j'allois faire. Enfin ſi dans ce portrait j'ai dit plus de bien que je ne devois de l'Abbaïe de S. Denis, & plus qu'il n'y en avoit effectivement en ce tems-là, ce qui pourroit bien être, le Cenſeur a tort de s'écrier avec un ton ſi dévôt : *Eh ! pourquoi toutes ces exaggerations, pour ne rien dire d'inſultant ?* La bonne volonté, comme on le voit, de me dire des choſes inſultantes, ne lui manquoit pas : je ne ſçai ce qui l'a arrêté. Je ſuis fort obligé à ſa moderation.

ibid. p. 32.

Preſ. p. 13.

Enfin le reproche, où il s'eſt retranché, pour montrer combien il avoit envie de me ménager, eſt que parlant d'une Réforme qui s'étoit faite ſous l'Abbé Louis, à la faveur de laquelle les Moines & cet Abbé par un abus inconcevable dans des Réformez, avoient partagé entre eux les biens du Monaſtere, j'avois dit, que dans ce partage il eſt ſpécifié que les Moines auront pour les Fêtes de Pâques & de Noël onze cent bœufs, des porcs gras, des volailles &c. au lieu que l'acte du partage porte onze cent œufs, & non pas onze cent bœufs.

J'avois déja répondu dans mes Lettres, que c'étoit une faute d'impreſſion; & pour la juſtifier, je m'étois offert à montrer mon Manuſcrit. Le Cenſeur veut-il que j'aie été aſſez bête pour m'imaginer qu'une Communauté de cent Moines aura pû conſommer en cinq ou ſix jours de tems, car

il ne s'agit que les Fêtes de Pâques & de Noël, onze cent bœufs? Un peu d'équité & moins de paſſion, auroit fait juger tout d'un coup, que ce ne pouvoit être qu'une de ces fautes qui échapent tous les jours aux Imprimeurs, & qui ſont aſſez fréquentes dans l'édition de cet Ouvrage mis au jour en mon abſence; faute d'ailleurs d'autant plus facile à commettre, qu'il ne s'agit que d'une ſeule lettre. Mais le Cenſeur fort éloigné d'entrer dans ces ſentimens de juſtice, veut à quelque prix que ce ſoit, que j'aie mis, & que j'aie voulu mettre onze cent Bœufs *contre la foi des Actes mêmes que je cite*, afin de faire paſſer les Moines de ſaint Denis pour des gloutons & des gens voraces, capables de dévorer onze cent Bœufs en cinq ou ſix jours. Si vous lui demandez quelle raiſon il a de m'attribuer des ſentimens ſi déraiſonnables, il ré- *id.ibid.*

pond qu'immédiatement avant ces paroles, j'avois dit: que ces Moines étoient obligez à l'abſtinence de viande, & pour les tourner en ridicules, eux & leur réforme, je leur fais demander onze cent bœufs. Comme ſi la demande des porcs gras & des volailles qui ſe trouve au même endroit que je rapporte n'étoit pas plus que ſuffiſante pour montrer le ridicule de cette pitoïable réforme qui ſe fit alors dans ſaint Denis, & que j'euſſe beſoin pour cela d'onze cent bœufs ?

On voit tout d'un coup l'uſage qu'ils vouloient faire de ces œufs, un peu d'attention ſur les termes & ſur la diſpoſition de l'Acte le fait connoître. On y apperçoit que c'étoit pour mêler dans les patiſſeries pour leſquelles ils demandoient cinq muids de pur froment & ſeize muids de miel, au lieu de ſucre qui étoit alors inconnu en France. Il en falloit auſſi pour les

fricaſſez de poulets, pour les ſaulces, & pour mille autres uſages de cuiſine graſſe : mais non pas pour ſervir ces jours-là de portion au refectoire, comme le Cenſeur voudroit nous le perſuader. Des Moines tels que les Hiſtoriens du tems nous les repreſentent, n'étoient gueres d'humeur à ſe contenter d'une couple d'œufs pour leur réfection : & ſi D. Thuillier vouloit s'opiniâtrer à ſoutenir que ces bons Religieux de la Réforme de l'Abbé Louis, gardoient l'abſtinence de viande, on le renvoîroit à cette fameuſe Chaſſe que Suger fit quelques tems avant ſa converſion : chaſſe ſi abondante qu'il y en eut aſſez pour regaler les Moines pendant huit jours avec toutes les nombreuſes compagnies qui venoient ſi ſouvent les aider à manger leur bien, & toute la Garniſon de la Ville. Quoi qu'il en ſoit, ſi ces Réformez étoient auſſi ſobres & auſſi morti-

Hiſt. de Suger l. 4. p. 300.

fiez ſur le ſujet de la viande, que le Cenſeur veut nous le faire croire, il eſt certain au moins qu'ils ne l'étoient gueres ſur la boiſſon, puiſque ſans parler ici de l'ypocras & des autres liqueurs dont ils ne manquoient pas, ainſi que les Actes en font foi, il leur falloit encore pour cent Religieux qu'ils étoient alors, deux mille cinq cent muids de vin par an. Et afin qu'on ne diſe pas que les ſurvenans & les valets en conſumoient la *plus* grande partie, il eſt ſpécifié dans cet accord que cette quantité de vin n'eſt que pour le Réfectoire des Religieux : l'Abbé & les Hôtes ont leur table à part. Ainſi c'étoit vingt-cinq muids de vin pour chaque Moine.

On nous dit pour effacer l'idée d'yvrognerie qui vient auſſi-tôt dans l'eſprit, que le muid en ce tems là n'étoit pas ſi grand qu'à préſent. Je ne veux point diſputer. J'en rabats tout d'un coup

la moitié ſi l'on veut: c'eſt toujours douze à treize muids de vin par an pour chaque Moine : cela eſt honnête pour un Réformé. Sept ou huit aujourd'hui ſe contenteroient volontiers de la portion d'un ſeul de ces bons Religieux.

Ainſi je ne ſçai ſi le Cenſeur a beaucoup gagné à faire tant valoir la ſobrieté des Moines de ce tems là, & s'il n'auroit point mieux fait de ne me point forcer d'entrer dans ce détail. Je ſuis bien fâché qu'il n'ait pas jugé à propos de pouſſer ſa Cenſure plus loin ; il nous auroit donné lieu d'en dire davantage.

Au reſte je veux bien l'avertir, que quelque choſe qu'il faſſe, je ne m'amuſerai plus à lui répondre ſur une matiere de ſi peu de conſéquence : ce ſeroit tems perdu. Que les Moines de l'Abbaïe de S. Denis en France aïent été auſſi déreglez dans le douziéme ſiécle que le diſent les Auteurs

que j'ai citez, ou qu'ils l'aïent été un peu moins, comme le prétend D. Thuillier ; que cette Abbaïe ait quelques années d'antiquité de plus ou de moins, & qu'enfin Suger ſoit mort en 1151. ou en 1152. la République des Lettres ne s'en met gueres en peine, & l'Egliſe encore moins : & ſi le Cenſeur ne m'avoit pas accuſé publiquement de mauvaiſe foi, & d'avoir agi par paſſion, je n'aurois jamais penſé à relever ſa Critique, ni à lui faire voir que la mauvaiſe foi & la paſſion ſont de ſon côté.

Peut être ſera-t-il plus heureux ſur le Chapitre des Etudes Monaſtiques. C'eſt la matiere qu'il a choiſie pour attaquer la réputation de mon illuſtre Prédeceſſeur, & ternir ſa mémoire, nous allons le ſuivre pas à pas : le Public jugera du ſuccès de ſon entrepriſe.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû ce Manuſcrit par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux. A Paris le trois Octobre mil ſept cent vingt-quatre.

DELAPIERRE.

10.6.106

APOLOGIE

POUR FEU M. L'ABBE DE LA TRAPPE, D. ARMAND-JEAN BOUTHILLIER DE RANCÉ,

Contre les calomnies & les invectives de D. VINCENT THUILLIER, *Religieux de la Congregation de saint Maur, répanduës dans son Histoire des Contestations sur les Etudes Monastiques, inserée dans son premier Tome des Oeuvres posthumes de D. Mabillon* 1724.

IL semble que les grands Hommes ne devroient jamais être exposez à la calomnie, & que leur nom seul les met à couvert des traits les plus malins de l'envie &

de la jalouſie. Ces ames élevées au-deſſus du commun ſont des ſanctuaires qu'on reſpecte : plus Dieu les a remplies de ſes dons & de ſes graces, plus elles ſont dignes de vénération ; chercher à les abaiſſer devant le monde, c'eſt s'en plaindre à Dieu même, qui eſt l'auteur de tout le bien qu'elles ont fait, & qui a mis en elles ces qualitez qui les relevent au-deſſus des autres ; c'eſt une irreligion, c'eſt une eſpece d'impieté, mais beaucoup plus criminelle dans un homme d'Egliſe, & dans un Religieux, que dans une perſonne du monde.

Où n'a pas été portée la réputation de feu M. de Rancé, Abbé Réformateur de la Trappe ? Paſſons la nobleſſe de ſon extraction, la ſuperiorité de ſon génie, ſon érudition, cette éloquence toute divine qui inſinuoit tout ce qu'il vouloit, & perſuadoit les choſes les plus élevées & les plus diffici-

les : ce ſtile ſublime & inimitable, cet art de donner aux plus petites choſes un prix infini répandu dans tous ſes Ouvrages : il a lui-même mépriſé tous ces avantages. Mais ce qui fait ſa véritable grandeur, ſont les exemples admirables de vertu & de ſainteté qu'il a donnez à l'Egliſe, & les fruits immenſes qu'ils y ont produit.

Cependant qui le pourroit croire ? Cet homme adoré, pour ainſi dire, des Rois & des Princes, des Papes & des Prélats, des Grands & des Petits, a toujours été perſecuté par ceux d'une Profeſſion dont il a fait le plus bel ornement. Après mille vains efforts pour ternir ſa réputation pendant ſa vie, on les voit encore s'élever après ſa mort pour tâcher de flétrir ſa mémoire ; ils voudroient, s'il étoit poſſible, effacer un mérite auquel ils ne peuvent atteindre.

Peut-être ſe ſont-ils perſuadez qu'il ne ſe trouveroit perſonne parmi ſes Diſciples, qui ne ſe piquent ni de ſcience, ni d'érudition, capable de répondre à tant de calomnies ; ſemblable à ceux qui diſent dans le Prophete : Pſ. 70. » Opprimons le Juſte, perſecu-» tons-le, Dieu l'a abandonné à » notre reſſentiment, il n'a plus » perſonne pour le défendre, per-» ſonne qui oſe prendre ſa cauſe » en main «. Mais celui qui peut des pierres mêmes donner des enfans à Abraham, leur en ſuſcite un aujourd'hui, qui avec le ſecours de ſa grace, va s'aquiter de ce devoir de Religion, & venger l'honneur de ſon Pere.

Si on avoit donné à ces Détracteurs quelque nouveau ſujet de ſe plaindre, s'ils s'étoient vus engagez par quelque néceſſité indiſpenſable à renouveller leurs anciennes querelles ; on leur pardonneroit ; mais ſans ombre ni ap-

parence, je ne dis pas de néceſſité, mais ſeulement de convenance, attaquer la mémoire d'un ſi grand Homme qui n'eſt plus en état de ſe défendre; c'eſt montrer un deſſein prémédité de nuire, qui ne peut être inſpiré que par des paſſions indignes d'un Religieux.

En effet dequoi s'agit-il? On veut donner au Public les Oeuvres poſthumes de D. Mabillon: c'eſt-à-dire faire voir le jour à quelques Memoires qui ſe ſont trouvez après ſa mort parmi ſes Papiers; ſoit. Perſonne n'y trouve à redire. On en fait trois gros volumes in 4°. deſquels ſi on retranchoit tout ce qui n'eſt point du P. Mabillon, à peine en reſteroit-il dequoi faire un in 12. (*a*) Patience. C'eſt un jeune homme qui veut ſe donner la qualité de

(*a*) On peut juger des autres Pieces par celles-ci. Elle contient 6. pages. Et le Collecteur en a fait 60. depuis la page 365. juſqu'à la page 425.

Savant, & qui ſe perſuade que les gros livres ont je ne ſçai quels charmes pour en impoſer au Public, & qu'on juge de la ſcience d'un Auteur par le nombre des volumes : on lui paſſe encore cette petite vanité, quoique ſa tentative ſur Polybe (*a*) eût dû lui faire perdre pour toujours l'envie de devenir Auteur. Mais voici en quoi il eſt coupable.

Il ſe trouve parmi les Papiers de D. Mabillon une ſimple Lettre que ce ſavant Religieux avoit adreſſée à ſes jeunes Confreres, pour leur apprendre la maniere de ſe conduire dans leurs études ; il n'y eſt pas dit un mot de feu M. l'Abbé de la Trappe, ni de

(*a*) Voïez ce qu'en dit le Mercure de France au mois de Mai 1724. c'eſt-là qu'on fait toucher au doigt à D. Vincent Thuillier qu'il n'entend pas le Grec, & que cependant il veut ſe mêler de faire des Verſions des Auteurs Grecs.

ſes ſentimens ſur les Etudes Monaſtiques : au contraire, D. Mabillon fait voir depuis le commencement juſques à la fin, qu'il s'approchoit beaucoup de l'opinion de ce ſaint Abbé, & qu'il ne prétendoit point donner aux études des Moines cette vaſte étenduë qu'il avoit inſinué dans ſon Traité des Etudes ; un homme amateur de la paix, & qui n'eût point cherché querelle, ſe ſeroit contenté de produire ſimplement cette Lettre ; ou s'il eût voulu y ajoûter quelque choſe du ſien, ſe ſervir avantageuſement de cette occaſion pour faire voir en peu de mots que ces deux Savans ſur la fin de leurs jours s'étoient réunis dans un même ſentiment ſur cette matiere. Et que ſi dans les commencemens l'Abbé de la Trappe avoit paru donner des bornes trop étroites aux Etudes des Religieux, & D. Mabillon de trop vaſtes & trop étenduës, ce qui avoit été

le ſujet de leur differend, ils s'étoient enfin raprochez par un juſte milieu dont ils convenoient. Ce projet auroit édifié tout le monde, & D. Vincent Thuillier ſe ſeroit acquis beaucoup d'honneur & de gloire par une découverte qui ne pouvoit qu'être agréable aux deux Partis, & qui mettoit le ſceau à la paix rétablie avec tant de peines entre ces deux illuſtres Combattans. Mais qu'a fait ce nouveau Savant ? Sous prétexte de donner au Public cette Feuille volante du P. Mabillon, il a compoſé un Livre à qui il donne ce titre : *Hiſtoire de la Conteſtation ſur les Etudes Monaſtiques entre le R. Pere Armand-Jean Bouthillier de Rancé, Abbé de la Trappe, & D. Jean Mabillon, Religieux de la Congregation de ſaint Maur.*

Pſ. 13. & 139. C'eſt-là, où ſelon l'expreſſion du Prophete-Roi, aiguiſant ſa langue comme celle du ſerpent,

& produiſant au dehors le venin d'aſpic qui étoit caché ſous leurs lévres, il fait une Satyre continuelle de ce ſaint Abbé, le tourne autant qu'il peut en ridicule, lui en impoſe preſque par tout, fait revenir tout ce que ſes Confreres lui avoient dit d'inſultant pendant ſa vie ; il ne tient pas à l'Ecrivain que ce grand Homme ne paſſe dans le monde pour un Fanatique, & pour un Joüeur de Goblets, qui par les fauſſes lueurs de ſon éloquence mondaine, faiſoit diſparoître de devant les yeux toutes les difficultez qu'on lui oppoſoit : & il croit couvrir tous ces excès, productions naturelles de l'envie & de la jalouſie, en proteſtant ſouvent qu'il eſt plein de reſpect & de veneration pour l'Abbé de la Trappe.

Encore un coup, falloit-il ſans aucune neceſſité renouveller une ancienne querelle aſſoupie depuis tant d'années, & que les perſon-

nes les plus ſages & les plus qualifiées du Roïaume avoient pris peine d'éteindre ſi parfaitement, qu'il n'en fut plus jamais parlé? C'eſt à cette fin qu'elles avoient ménagé une entrevuë entre les deux Contendans; qu'elles les avoient engagez à ne plus écrire ſur cette matiere, & que l'Abbé de la Trappe avoit ſacrifié la Replique qu'il avoit déja faite aux Réfléxions du P. Mabillon ſur ſa Réponſe au Traité des Etudes Monaſtiques, conſentant de bon cœur que ce dernier Ouvrage ne fût pas imprimé, & que le monde n'en eût aucune connoiſſance.

D. Thuillier plus ſage & plus éclairé que toutes ces perſonnes, juge à propos aujourd'hui de faire revivre cette diſpute contre un homme qui n'eſt plus au monde, ni en état de lui répondre. Elle ſeroit bien-tôt terminée cette diſpute, ſi on produiſoit l'Ouvrage que ce ſaint Homme a ſacrifié ſi

généreuſement au bien de la paix, je veux dire, ſon *Examen des Réflexions du P. Mabillon* : & peut-être ſera-t-on obligé de le rendre public. On verra alors ſi ſes ennemis ont tant de ſujet de crier victoire, & ſi, comme le dit D. Thuillier, *le ſentiment de l'Abbé de la Trappe s'eſt trouvé entierement renverſé du conſentement de tout le monde.* Cette derniere Lettre du P. Mabillon qu'on produit aujourd'hui, ſervira même à faire voir le contraire ; elle prouvera que les Ecrits que ces deux ſavans Hommes ont laiſſé après leur mort ſur cette matiere, ſont ſi conformes, qu'il eſt aiſé de voir qu'ils n'avoient plus l'un & l'autre qu'un même ſentiment ſur ce ſujet. En attendant ſuivons le Satyrique pié à pié une ſimple expoſition de ce qu'il dit en ſera la réfutation. *p. 381.*

Il commence par traiter l'Abbé de la Trappe, *d'agreſſeur* & l'ac- *1.to. des œuv. poſth. p. 368.*

cuſe *d'avoir troublé tous les Solitaires dans la poſſeſſion où ils étoient d'étudier depuis tant de ſiécles.* Il n'a oſé dire depuis leur origine ; par-là toute la queſtion étoit décidée, car on ſçait en quel tems les Solitaires ſe ſont aviſez de vouloir s'ériger en Docteurs, & que ce n'eſt que dans la décadence de l'état Monaſtique, lorſque la pieté s'y eſt trouvée affoiblie. Quoi qu'il en ſoit, ces Solitaires dont il parle, n'étoient gueres affermis dans cette paix interieure, ni dans ce ſacré repos où leur état les engage, de ſe troubler ſi facilement! Mais quelle part prenoient-ils à une inſtruction qu'un Abbé Régulier fait à ſes propres Religieux touchant la maniere dont ils doivent ſe conduire dans leurs études ? Car c'eſt une calomnie toute pure de dire que l'Abbé de la Trappe a voulu élever ſes Religieux dans l'ignorance, & leur a défendu l'étude. Il ne l'a jamais ni

défendue, ni empêchée ; il l'a même conſeillée & ordonnée à ceux qu'il en a jugez capables, plus ou moins ſelon la portée & l'etenduë de leur eſprit. Il ſavoit fort bien dans les occaſions faire la diſtinction d'un homme ſavant d'avec un ignorant, ſoit dans la diſtribution des Changes & des Emplois de ſon Monaſtere, ſoit dans les témoignages d'eſtime & de déférence qu'il leur rendoit ſouvent, en les conſultant & prenant leurs avis ſur les affaires importantes. Il n'a donc fait autre choſe que regler les Etudes de ſes Religieux, & d'y preſcrire les bornes qu'il a jugé convenables à leur état. Un Superieur n'a-t-il pas ce droit dans ſa Maiſon ? Le P. Mabillon qui n'avoit aucun caractere de Superiorité l'a bien fait à l'égard de ſes Confreres, dans l'Ecrit qu'on produit aujourd'hui, & un Abbé ne pourra pas le faire dans ſon Monaſtere ! Eſt ce-là être *agreſſeur ?*

parle saint Augustin, ils se jettent avec fureur sur le charitable Médecin qui porte à leurs plaies un appareil si propre à les guérir ? *Aug. in Ps. 63.*

J'avouë que M. de Rancé n'auroit jamais permis à un de ses Religieux de mettre au jour un Ouvrage semblable, par exemple, à celui qui est sorti depuis peu d'une de ces saintes Solitudes; Ouvrage qui comprend tant de volumes, mais tant d'inutilitez pour un Solitaire ; Ouvrage rempli de tant de recherches mondaines, de tant d'antiquitez prophanes ; de tant de figures indécentes, de tant de nuditez honteuses capables de soüiller la vûë & l'imagination. Beaucoup moins auroit il permis à ce Religieux de s'appliquer à acquerir de pareilles connoissances (*a*). Mais je demande à tout

(*a*) Ce Livre est tombé entierement, & les Souscripteurs aujourd'hui n'ont plus d'autre regret que celui d'y avoir mis leur argent.

lecteur équitable & désintereſſé, ſi S. Benoît l'auroit permis à ſes Religieux ? Si ce Saint qui avoit tant travaillé à détruire les Simulacres de Venus, d'Apollon, & des autres Divinitez païennes adorées ſur le Mont-Caſſin, auroit-il ſouffert que ſes Religieux en renouvellaſſent les idées, les images, & la mémoire de leur culte dans des livres rendus publics & prétentez à l'Egliſe & à tous les Chrétiens ? Et s'il convient, comme je n'en doute point, que ce S. Patriarche ne l'auroit jamais permis ; pourquoi trouvé-t-on mauvais qu'un de ſes plus fideles diſciples, tel qu'étoit aſſurément le défunt Abbé de la Troppe, condamne ce que ce Saint auroit lui-même condamné ? Avançons dans l'examen du Livre de D. Thuillier.

Tantôt par une fade ironie il traite le ſaint Abbé *de Paſteur brûlant de zele pour le ſalut de ſes oüailles* : mais Paſteur viſionnaire

p. 369.

re *qui ſe figure que Jeſus-Chriſt rechercheroit dans ſes mains le ſang des ames de ſes Freres, s'il gardoit le ſilence ſur le Traité des Etudes du P. Mabillon.* Tantôt il veut que ce ſaint Abbé n'ait eu dans ſa Réponſe que des vûës d'amour propre & de retour ſur lui-même, *craignant que l'Approbation que le ſieur du Bois avoit donné au Livre du P. Mabillon, ne flétrît ſa perſonne & ſa mémoire.* Ne ſont-ce pas là ces gens dont parle le Saint Eſprit, qui vont chercher des impietez dans la maiſon du Juſte, c'eſt-à-dire comme l'expliquent les Peres, qui veulent rendre criminelle la pieté même, en empoiſonnant des paroles qui d'elles-mêmes ſont innocentes ? *Ibid.* *Prov. 24.*

Il continuë ſes railleries : Cet Abbé, dit-il, voïant ſa Réponſe achevée, en fut ſi charmé, *qu'il commença à ſe perſuader que l'enclos de ſon Monaſtere mettoit des bornes trop étroites à ſa miſſion,* *p. 369.*

& que par une ſavante Apologie de l'ignorance monaſtique, il ſeroit beau de faire à tous les autres Moines une obligation de ne rien ſavoir. Si la raillerie dans la bouche d'un Religieux eſt déja un blaſphême, ſelon le langage de ſaint Bernard, ajoûter à la raillerie l'impoſture & le menſonge, eſt ſans doute un crime infiniment plus énorme. D'où cet Ecrivain ſçait-il, que M. de Rancé étoit perſuadé que ſa miſſion s'étendoit hors de ſon Monaſtere ? S'il le ſçait, que n'en apporte-t-il la preuve : & s'il ne le ſçait pas, quelle témérité d'attribuer à un homme d'une ſi grande vertu une penſée également ridicule & par ſa vanité & par ſon impoſſibilité ? Il parle à ſes Religieux comme il y étoit obligé de la ſainteté de leur profeſſion ; il travaille à leur faire éviter les écueils qui ont été cauſe de la décadence de l'état Monaſtique, ou plutôt qui ont ache-

vé de ruiner la pieté des Cloîtres ; il leur fait remarquer que le déſir immoderé de tant de ſciences prophanes & inutiles, eſt une de ces cauſes. Donc il étend ſa miſſion hors des bornes de ſon Monaſtere ! Quelle conſequence ! Si j'oſois me ſervir des expreſſions de cet Ecrivain, mais peu féantes à la gravité religieuſe, je dirois ici avec lui : *Le raiſonnement n'eſt-il pas joli ?* Mais c'eſt un jeune homme qui parle, & qui n'aïant ſecoüé que depuis peu la pouſſiere des Ecoles, mérite d'être excuſé. L'expérience le rendra plus ſage, & lui apprendra que quand on parle au Public de gens qui ſont au-deſſus de ſoi, de pareilles expreſſions doivent être bannies. *Dans ſa Preſ.*

Loin que M. de Rancé ait jamais eu l'ambition d'étendre ſa miſſion au-delà de ſon Cloître, on ſçait qu'il a refuſé toutes les occaſions d'en ſortir & de ſe produire. Combien de ſavans Pré-

lats, d'habiles Docteurs, de perſonnes de la premiere qualité l'ont prié, l'ont ſollicité, juſques à ſe rendre même importuns, d'écrire contre la nouvelle ſpiritualité du Quietiſme? Peu de gens pouvoient s'en acquitter plus dignement que lui. Il joignoit à beaucoup d'éloquence & d'érudition, une longue expérience dans les voies interieures & dans l'exercice de l'Oraiſon: Cependant il s'en eſt toujours excuſé; c'eſt l'affaire des Evêques, diſoit-il, & non pas la mienne. Combien de fois a-t-il refuſé la commiſſion de Vicaire général de l'Ordre, que les Chapitres generaux ou Intermedes lui avoient envoïée. Par-là il étendoit ſa miſſion ſur la plupart des Maiſons de ſa Réforme: toute autre moins dégagé des ſentimens de l'ambition auroit ſuccombé à ces tentations. On ſçait quelle réponſe il fit aux Lettres de Rome qui lui apprenoient que

le Pape Innocent XI. avoit deſſein de l'honorer de la Pourpre, & ce qu'il fit pour rompre le coup. Il y en a peu dans les Cloîtres qui euſſent refuſé de ſi grands honneurs ſi on les leur eût déferez; comment oſe-t-on donc taxer d'ambition un homme ſi détaché de tout ce qui flate plus vivement l'orgueil du cœur humain? Mais il eſt aſſez naturel de juger des autres par ſoi-même, & quand on ne ſe ſent pas de grandes diſpoſitions à une vertu, on eſt fort tenté de croire que les autres ne l'ont pas.

Cet Ecrivain n'eſt ni plus ſincere ni plus équitable lorſqu'il accuſe l'Abbé de la Trappe d'avoir fait *une ſavante Apologie de l'ignorance Monaſtique*. Sa Réponſe au Traité des Etudes du P. Mabillon n'a point l'air aſſurément d'une telle Apologie: & je croi que D. Thuillier eſt le ſeul dans le monde qui en ait jugé de la. p. 36 &

ſorte. M. de Rancé n'a jamais ni approuvé ni autoriſé l'ignorance, mais auſſi ſavoit-il mieux que ce fade Railleur, juſqu'où doit aller la ſcience d'un Moine : & il étoit perſuadé, qu'étant parfaitement inſtruit de ce qui concerne ſon état & ſa profeſſion, Dieu ne lui en demandoit pas davantage. Il croïoit qu'après avoir donné chaque jour trois ou quatre heures à cette étude, il feroit mieux d'occuper au travail des mains ce qui lui reſtoit de tems après l'Office, que d'aller courir les Provinces pour foüiller dans le fond des Biblioteques & d'y déterrer de vieux parchemins à demi pouris, & ſouvent rongez des rats & mangez de la pouſſiere ; s'exempter d'une grande partie des divins Offices pour s'occuper de lectures ou de viſites inutiles ; emploïer la plûpart des après-midi à parcourir une Ville, ſous prétexte d'aller conſulter ſes amis, & de ſa-

voir le ſentiment des Savans. Cette conduite ne lui paroiſſoit pas convenir à un Solitaire : mais s'imaginer comme l'aſſure hardiment le Cenſeur, *qu'il ſeroit beau de faire à tous les Moines une obligation de ne rien ſavoir*, c'eſt pouſſer l'exaggeration trop loin, & prendre plaiſir à ſe rendre incroïable dans tout le reſte. *ibid.*

Le ſaint Abbé ſavoit encore qu'on doit mettre une grande difference entre les études des Religieux Mandians, & celles des Moines. Ceux-là ſont des troupes auxiliaires que l'Egliſe a deſtinées à l'inſtruction des peuples, & au ſoulagement des Paſteurs dans leurs fonctions les plus peinibles. Prêcher, confeſſer, faire des Miſſions, travailler à la converſion des Hérétiques & des Pécheurs, c'eſt la fin de leur Inſtitut: cela demande des études plus étenduës & plus profondes. Le Solitaire a pris le repos de la contem-

plation pour ſon partage ; il s'eſt élevé, pour ainſi dire, par ſa profeſſion au-deſſus de tous ces beſoins de l'Egliſe, auſquels il n'eſt plus tenu de remedier que par ſes prieres ; le ſilence & la retraite doivent faire ſes plus cheres compagnes. *Sedebit Solitarius & tacebit, quia levavit ſuper ſe, ponet in pulvere os ſuum.* Mais quel ſilence & quelle retraite parmi des Moines qui paſſent toute leur vie dans des études éclatantes, & qui ne veulent rien ignorer que les exercices les plus eſſentiels à leur état ? Pour ne parler ici que de l'édition, dans combien de courſes, de diſſipations, d'embaras & de peines de corps & d'eſprit ne jette-t-elle point ? Il faut y avoir paſſé pour en ſavoir quelque choſe. Cependant ſaint Jérôme nous crie : « Que faites-vous dans les » Villes, ô Moines, vous qui avez » renoncé au commerce du mon- » de ! Ne ſavez-vous pas que le

Thren. 3.

propre

propre d'un Moine eſt de gémir « & de pleurer dans la ſolitude, « & non pas de s'ériger en Maître « & en Docteur. *Monacus plangentis, non docentis habet officium.* « *Hier. adv. Vigil.*

L'abbé de la Trappe pénétré de ces grandes maximes mettoit donc des bornes plus étroites aux Etudes des Moines que n'en vouloient ceux à qui la qualité de Savans & de Docteurs paroiſſoit plus agréable que celle de Solitaire : mais il ne rejettoit ni la Science, ni l'Etude. Il n'en blâmoit que l'excès qu'on a voulu pouſſer dans notre ſiécle à un point qui devroit les faire rougir. Il diſoit avec un ſaint Abbé de l'Ordre de ſaint Benoît (*a*), *non eſt culpanda ſcien-*

(*a*) C'eſt dans le ſentiment du P. Mabillon & de ſes Confreres que je parle ainſi, puiſqu'ils attribuent à Gerſon Abbé de leur Ordre le Livre de l'Imitation de J. C. que l'opinion commune donne à Thomas à Kempis, Chanoine Regulier.

Imit. Chriſt. 3. 5. *tia.* Mais il diſoit auſſi avec le même : *Nuſquam velis habere nomen ſcientiæ.* Il s'écrioit avec ce ſaint Homme : « O ſi les Moines ſe » donnoient autant de peines pour » déraciner leurs vices, & acque- » rir les vertus de leur état, qu'ils » s'en donnent pour agiter de nou- » velles queſtions & faire de nou- » velles découvertes de litteratu- » re, on ne verroit pas tant de » ſcandale dans le monde, ni tant » de diſſolutions dans les Mona- » ſteres. Il diſoit avec lui : A quoi » ſervent tant de diſcours, tant de » Traitez, tant de gros volumes » ſur des choſes dont l'ignorance » ne nous ſera pas imputée au ju- » gement de Dieu. On ne nous y » interrogera pas ſur les genres & » ſur les eſpeces ; on ne nous de- » mandera pas ſi nous avons beau- » coup lû & beaucoup étudié, mais » ſi nous avons bien vêcu. « C'eſt ainſi que parloient les ſaints Bénédictins de ce temps-là ; & c'eſt

ibid.

ainſi que parloit l'Abbé de la Trappe. Cette morale ne plaiſoit pas aux partiſans des hautes ſciences & des grandes études parmi les Moines : mais en eſt-elle moins véritable, & tout homme qui aura un peu de bon ſens & de pieté, ne ſera-t-il pas obligé de s'y rendre ? Eſt-ce-là *faire le panégyrique de l'ignorance, & impoſer à tous les Moines l'obligation de ne rien ſçavoir*, comme le reproche à l'Abbé de la Trappe avec un air ſi inſultant ce Collecteur des Oeuvres poſthumes de D. Mabillon ? Ce n'eſt pas tout.

Il paſſe à l'examen que fit le ſieur Abbé du Livre du P. Mabillon. Eh ! qu'en dit-il ? *L'effet de* p. 369. *cet examen*, ce ſont ſes paroles, *fut de le découdre, & ſouvent de le déchirer par lambeaux, leſquels ainſi découſus & lacerez, deſtituez de la force & de l'agrément qu'ils avoient dans leur place, n'ont plus d'autre uſage que de ſervir d'objet*

à l'indignation de cet Abbé & de ſujet à ſa critique. Il continuë : *C'eſt contre ces petits monſtres de ſa façon, ou ſi l'on aime mieux, contre ces miſerables invalides qu'il déploie toute ſa Rhetorique, & qu'il vomit tant de feux & tant de flammes.* En verité ! eſt-ce un Religieux & un Prêtre qui parle & qui écrit pour le Public, ou un Baladin de Théatre qui jouë une farce pour divertir les ſpectateurs? Peut-on ſans s'attirer l'indignation des honnêtes gens, emploïer de telles expreſſions en parlant d'un homme auſſi digne de reſpect qu'étoit feu M. l'Abbé de la Trappe. Paſſons promtement ſur ces indignitez. Je ſuis ſûr que lorſque l'Ecrivain dans un ſens plus raſſis, les examinera ſerieuſement devant Dieu, il en aura honte.

Il introduit enſuite les amis du ſaint Abbé pour le diſſuader d'écrire contre le P. Mabillon, &

leur fait dire entre autres choſes, *Qu'il eſt à craindre que les gens du monde ne lui prétaſſent des vûes indignes de la grande Réforme dont il faiſoit profeſſion, & que perçant au travers des apparences de zele, ils ne viſſent, ou ne cruſſent voir dans ſon procedé beaucoup plus de demangeaiſon de parler, que de néceſſité.* Là-deſſus il cite Madame de Guiſe : mais on lui défie de produire aucune Lettre de cette Princeſſe, où elle ait parlé de la ſorte à ce ſaint Abbé. Elle étoit ſi pénétrée de ſon mérite & de ſa vertu, qu'elle ne croïoit pas qu'il y eût perſonne au monde capable de concevoir de lui de telles penſées. Si l'Ecrivain nous dit que ce n'eſt pas dans ſes Lettres qu'elle a parlé de la ſorte, mais dans les entretiens particuliers qu'elle a eus avec lui, on lui demande s'il y étoit préſent ? qui en ont été les témoins ? de qui il l'a ſçu ? mais c'eſt lui demander l'impoſſible. p. 370.

Ainſi il y a tout lieu de croire qu'il eſt lui-même l'auteur de ces inſultantes idées. Mais compte-t-il pour rien d'en impoſer au Public? J'apprehende fort qu'on ne lui reproche à lui-même, *qu'il y a dans ſon procedé beaucoup plus de demangeaiſon de parler que de neceſſité.*

La Réponſe de l'Abbé de la Trappe au Traité du P. Mabillon étant achevée, le Satyrique lui fait chercher par tout des Approbateurs de ſon Livre, *aſſez accommodans pour n'y rien changer*, aſſez
p. 371. lâches *pour tout admirer*. Un homme *qui avoit déja pris pour conviction, l'antouſiaſme de quelques-uns de ſes amis qui avoient lû ſon Manuſcrit, & les loüanges flateuſes qu'ils lui avoient données, pour des témoignages de la vérité*, ainſi
p. 370. que l'aſſure cet Ecrivain infatigable dans l'art de calomnier, étoit bien capable de chercher de tels Examinateurs: cependant la ve-

rité eſt, que loin de ſe trouver dans la neceſſité de chercher des Approbateurs de ſes Ouvrages, chacun s'empreſſoit pour avoir cet honneur : & des Prélats du premier mérite s'offroient d'eux-mêmes pour cette fonction. Mais quelle idée nous donne-t-il par ces expreſſions de la vertu de ce ſaint Homme, s'il en fût venu à cet excès que de vouloir que chacun, ceux mêmes qui auroient été députez par l'autorité Roïale pour examiner ſon Livre, admiraſſent tout ce qui ſortoit de ſa plume? Le grand Abbé de la Trappe qui a fait l'admiration de ſon ſiécle, l'édification de l'Egliſe, & qui eſt devenu un modele de pieté & de Religion digne d'être propoſé aux ſiécles à venir, auroit été un monſtre d'orgueil, s'il eût jamais été capable de tels ſentimens. L'Ecrivain critique les lui attribuë, & il n'en rougit pas!

Lorſqu'il donne l'extrait de cet

Ouvrage de M. de Rancé, quel affreux portrait n'en fait-il point?

p. 371. *De pures imaginations*, dit-il, *rapportées comme des faits historiques; de fausses opinions attribuées à son Adversaire pour le combattre avec plus d'avantage; des inductions generales tirées de faits particuliers; des déclamations outrées qui tombent plus sur lui-même que sur personne; plus de dix siécles de l'Ordre de saint Benoît mépriſez, décriez, dechirez, sans égard ni exception; les Enfans de cet Ordre les plus recommandables par leur pieté & par leur doctrine, traitez de la façon du monde la plus cavaliere; des faits injurieux aux Congregations les plus régulieres avancez sur de faux rapports, des reticences infiniment plus injurieuſes; des jugemens d'une témerité manifeſte, & tout cela ſoutenu d'un air de confiance & d'autorité capable d'impoſer.*

Si cela eſt ainſi, cachez-vous, infortuné Abbé de la Trappe, &

n'oſez plus paroître. Indigne de tant de loüanges qui vous ont été données par les perſonnes les plus capables de bien juger du mérite & de la ſolide vertu, vous êtes coupable de tous les crimes dont l'homme le plus artificieux, le plus médiſant, le plus paſſionné, & le plus orgueilleux ſoit ſuſceptible.

Mais il ne faut pas avoir beaucoup de lumieres pour appercevoir combien la paſſion regne dans ce récit injurieux. Je ne ſçache que D. Thuillier accoûtumé à n'adorer que ſes productions, & à témoigner un ſouverain mépris pour celles des autres, comme le prouve aſſez la Préface de ſon Livre, capable de parler ainſi de cet Ouvrage de M. de Rancé. Les plus éclairez de ſes Confreres, ſans parler des étrangers, en ont jugé autrement: & quoique parties intereſſées dans la cauſe, ils ont avoüé plus d'une fois, qu'il

ſeroit aſſez difficile de bien répondre à cette Replique, à moins que de ſe rapprocher un peu du ſentiment de l'Abbé, & de rabattre beaucoup de cette vaſte étenduë que le P. Mabillon avoit donnée aux Etudes Monaſtiques dans le Livre dont celui-ci étoit la réfutation. Ce fut auſſi le temperament que prit ce ſage Religieux dans ſes Réfléxions ſur cette Réponſe, comme tout le monde en convient.

Si l'on vouloit pour toute preuve de la beauté & de l'excellence d'une Piece produire les Lettres de remerciment que lui en ont écrit ſes amis à qui il en avoit fait diſtribuer des exemplaires, comme D. Thuillier fait ici pour montrer l'excellence du Livre du P. Mabillon, il ſeroit convaincu qu'on avoit dans le monde des idées bien differentes des ſiennes, ſur cette Réponſe de M. de Rancé qu'on ne pouvoit ſe laſſer de lire & d'ad-

mirer. On aime mieux le renvoïer au jugement du Public, & à ſa propre conſcience qui lui reprochera éternellement d'avoir emploïé de fauſſes couleurs pour en faire le portrait, & d'avoir attribué à un homme de cette vertu, des fauſſetez, des menſonges, des fourberies, des tours de ſoupleſſe, des impietez & d'indignes manœuvres, dont cette ame qui étoit la droiture & la candeur même n'étoit pas capable.

Comme le Critique ne prouve rien de ce qu'il avance, & qu'il ne cite pas même aucun endroit du Livre de l'Abbé de la Trappe où l'on puiſſe trouver ce qu'il lui impute ſi calomnieuſement, on ſe contentera ici de nier avec la même facilité qu'il affirme, & de lui dire en me ſervant de ſes propres termes, que ce ne ſont là que *des déclamations outrées, qui tombent plus ſur lui-même que ſur perſonne.* Du reſte on le ſom-

me d'en venir aux prevves, ou paſſer pour un calomniateur public.

Voici encore quelque choſe de plus offençant, & j'oſe dire de plus téméraire. On avoit mandé à l'Abbé de la Trappe que ſa Réponſe au Traité des Etudes Monaſtiques, avoit affligé D. Mabillon. Le Cenſeur en convient.
p. 372. Il convient auſſi de la Réponſe que fit M. de la Trappe à cette Lettre, qui eſt, *que cela lui donnoit beaucoup de déplaiſir, & qu'il reſſentoit la peine de ce Religieux plus qu'il ne pouvoit dire.* Qu'y a-t-il dans cette modeſte réponſe qui ne convienne parfaitement à un ſi ſaint Homme qui ſe ſent affligé d'avoir affligé ſon Frere? Mais non, ce n'eſt pas ainſi que l'entend D. Thuillier. Il ſçait trouver de l'iniquité dans les Anges
Job. 4. mêmes. *Sa compaſſion*, dit il, *n'étoit qu'un voile ſpecieux dont il couvroit la ſecrette joie de ſon prétendu triomphe.*

Eſt-il donc permis d'aller ainſi foüiller dans les plus ſecrettes penſées du cœur humain, & de forcer un ſanctuaire dont l'entrée eſt reſervée à Dieu ſeul ? Quels crimes n'eſt-on point en droit d'impoſer aux hommes s'il eſt permis de juger ainſi de ce qui ſe paſſe dans leur interieur ? Je ne ſçai plus ce que l'on peut appeller un jugement témeraire, ſi celui-ci n'en eſt pas un. Croïez-moi, mon Pere, (ſouffrez que je vous adreſſe ici la parole,) laiſſons à la malignité des gens du monde, je parle du monde le plus corrompu, le funeſte plaiſir qu'ils trouvent à donner de ſiniſtres interpretations aux actions les plus innocentes de leur prochain. C'eſt l'appanage de l'envie & de la jalouſie qui regnent ordinairement parmi eux : mais ne faiſons pas cette tache à notre profeſſion, qu'on trouve parmi nous les mêmes défauts & les mêmes foibleſſes, pour ne pas di-

re les crimes. Seriez-vous bien aiſe qu'on publiât de vous que ce *profond reſpect* que vous dites quaſi à chaque page, avoir pour ce grand Homme, n'eſt qu'un voile ſpecieux dont vous couvrez la ſecrette envie que vous portez à ſon mérite, & le dépit réel & véritable, de voir ſa mémoire ſi honorée dans le monde, malgré vos déchaînemens & toutes vos ſatyres ? On auroit néanmoins plus de droit de le dire de vous, que vous n'en avez de le dire de ce ſaint Abbé. L'Ecrit auquel je répons actuellement en fait la preuve. Que cela ſoit dit en paſſant. Suivons notre ſujet.

p. 373. 374. & alibi paſſ.

Le P. Mabillon pouſſé beaucoup plus par ceux qui l'aigriſſoient, que par ſes propres inclinations, ſe reſolut à une Réplique Les amis communs, entre autres Madame de Guiſe, qui voïoient que cette diſpute ne ſeroit ni utile ni édifiante, tâchoient

de l'en détourner. *Quantité d'Abbez*, dites-vous, *une infinité de gens de la premiere distinction entrerent dans les vûës de Madame de Guise, & firent les mêmes démarches auprès des Superieurs & du P. Mabillon*, pour engager les deux Contendans à se voir, à s'accommoder à lamiable, & à ne plus écrire l'un contre l'autre, comme le proposoit l'Abbé de la Trappe. *Ce fut pour ainsi dire un accablement de sollicitations qu'il fallut soutenir.* Je le veux croire: mais y a-t-il beaucoup de gloire à se roidir contre ce torrent, & à demeurer inflexible aux prieres d'un si illustre Adversaire qui demande la paix & qui la fait demander par tant de personnes *de la premiere distinction?* Qu'ont-elles pensé en vous voïant inéxorables? Quelle idée ont-elles conçuë de la charité qu'on croit regner dans le cœur des personnes de notre profession, & sur tout dans p. 374.

de ſilence & de ſolitude, à un peu moins de communication avec le monde ? Je ſçai, mon Pere, à n'en pouvoir douter, que les plus ſaints Religieux de votre Congrégation, c'eſt-à-dire les véritables Moines, murmurent fort contre ces *Savans*, & ſe plaignent qu'ils ne donnent pas à leurs Confreres tout l'édification qu'on ſeroit en droit d'attendre d'eux : en un mot que ce petit dortoir de S. Germain des Prez où logent ces *Savans*, n'eſt pas ce qu'il y a de plus ſaint dans cette Abbaïe.

Un habile homme de nos jours a écrit (*a*) qu'en y entrant il avoit vû une Athenes (*b*). Plût à Dieu qu'il eût vû un Mont-Caſſin, tel qu'il étoit du tems de ſaint Benoît! Joindre à une profonde érudition

(*a*) Voyez le Mercure de Mai 1724.

(b) Athenes étoit une Ville ſavante, mais auſſi fort corrompuë. Voïez la deſcription qu'en fait S. Gregoire de Nazianze qui y avoit demeuré un tems conſiderable avec S. Baſile.

beaucoup d'humilité, de douceur & de charité, un grand amour du ſilence, de l'Oraiſon & de la retraite, une grande aſſiduité au Chœur & à ſes autres devoirs de Religieux, eſt quelque choſe digne de loüange. Le P. Mabillon par un eſpece de miracle réüniſſoit en ſa perſonne toutes ces rares qualitez. Il faut des ſiécles entiers pour en produire un ſemblable.

Vous parlez enſuite d'un voïage que D. Lamy fit à la Trappe à la ſollicitation de Madame de Guiſe. Mais en quels termes en parlez-vous? *Cette Princeſſe*, di-
p. 376. tes-vous, *avoit ſans doute prévenu ſur ſon Chapitre, le P. Abbé; car on ne peut pas plus d'égard, plus d'honnêtetez, plus de ſoins & d'aſſiduitez qu'il en reçut, & de deux de ſes Religieux* qui l'accompagnerent par tout Sentez-vous ici tout le venin de votre plume. Si vous ne le ſentez pas il faut que

la détraction & la médiſance vous ſoient bien naturelles. Dites, ſi vous oſez le dire à la face du ciel & de la terre, eſt-il jamais venu à la Trappe aucun de vos Religieux, ni même d'aucun autre Ordre, qui n'y ait été reçu avec toutes les démonſtrations de la plus tendre charité ? Pourquoi donc dire qu'il falloit les prévenances d'une Princeſſe du Sang Roïal, pour y faire bien recevoir votre confrere D. Lamy, & inſinuer que ſans cela il auroit été mal reçu ? La verité eſt que vous ne connoiſſiez point feu M. de Rancé, & que vous n'en parlez que par les préventions qui vous ont été inſpirées, peut-être dès votre Noviciat.

Je n'en veux point d'autre preuve que ce que vous ajoûtez de la converſation qu'ils eurent enſemble. *Tout ce qu'on en peut dire*, aſſurez-vous, *eſt que ſi le P. Abbé ne ſe fût pas mieux défendu par* p. 378.

écrit qu'il faiſoit dans le tête-à-tête, ce n'auroit pas été un ennemi fort à redouter, ſoit modeſtie, déférence, reſpect pour la Princeſſe, ſoit que ce fût la foibleſſe de ſa cauſe, il eſt vrai qu'il plioit preſque par tout, qu'il ne tenoit ſur rien, qu'il donnoit ſans ceſſe le change, &c. Non, mon Pere, les choſes ne ſont point paſſées, comme vous les racontez. J'en étois plus proche que vous; vous qui à peine étiez au monde en ce tems-là. Il eſt vrai qu'on ne vit point le Pere Abbé conteſter, crier, geſtituler, dire des duretez, s'emporter, défauts ſi ordinaires dans les diſputes des Moines qui ſe piquent d'être *Savans*. Après avoir expoſé ſon ſentiment, & en avoir donné la raiſon avec beaucoup de douceur, il ſe taiſoit: & ſi D. Lamy au lieu de s'y rendre s'opiniâtroit à ſoutenir le contraire, l'Abbé ne repliquoit rien, laiſſant à chacun la liberté d'abonder en ſon ſens.

C'eſt ainſi que diſputent les gens ſages, polis, & qui ſavent vivre. Eh ! dequoi auroit ſervi une plus grande conteſtation ? D. Lamy étoit-il muni de pleins pouvoirs de la part de D. Mabillon & de ſes Superieurs pour terminer le differend ? S'en ſeroient-ils rapporté à ce qui auroit été conclu dans cette conférence ? D. Lami auroit-il même oſé avoüer ſa défaite, ſuppoſé que l'Abbé de la Trappe l'eût convaincu que le ſentiment de ſon Adverſaire étoit exceſſif, & qu'il renverſoit toute la pieté des Cloîtres ? Il étoit donc de la prudence du P. Abbé de ne pas pouſſer les choſes plus loin, & de ne pas faire une confuſion à ſon Hôte en préſence de ſon Alteſſe Roïalle & de quelques autres perſonnes qui y étoient. L'Abbé de la Trappe en uſoit de même dans toutes les rencontres. Il ne ſavoit ce que c'eſt que de conteſter dans la converſation, ni fai-

re ſentir aux perſonnes à qui il parloit, qu'il n'étoit pas de leur ſentiment, lors même qu'il étoit perſuadé que ce qu'elles diſoient étoit faux. En voici un trait fort ſingulier dont j'ai été témoin. La choſe arriva peu de tems après le voïage du P. Lamy à la Trappe.

Un Gentilhomme du voiſinage marié depuis quelques mois, mais peu avantagé des biens de la fortune vint au commencement de l'année rendre ſes devoirs à M de Rancé. En l'abordant il le ſalua non ſeulement en ſon nom, mais encore au nom de ſon Epouſe, qui a l'honneur, dit-il, d'être votre parente. L'Abbé ſurpris de s'entendre donner une parente qu'il ne connoiſſoit point, repliqua auſſitôt: Qui, Monſieur? Mon Epouſe, répondit le Gentilhomme, qui a l'honneur de vous appartenir. Ah! Monſieur, ajoûta l'Abbé, je ſuis bien obligé de l'honneur de ſon ſouvenir. La converſation ſe paſſa d'une maniere fort ſpirituelle &

fort obligeante : & en reconduiſant le Gentilhomme qui étoit ſeul, aïant laiſſé ſes gens à la porte, il lui dit : Mes amitiez, je vous prie, Monſieur, à ma chere Couſine. L'Abbé étant rentré, il me dit : « Voici une nouvelle « Couſine dont je n'avois jamais « entendu parler : je doute qu'el « le me ſoit parente: mais j'ai mieux « aimé la reconnoître pour telle, « que de conteſter, & peut-être af- « fliger ces bonnes gens. «

Voila des délicateſſes dans la converſation inconnuës à ceux qui n'ont jamais eu d'autre éducation que celle du Cloître. Vous les prendrez, mon Pere, pour tout ce qu'il vous plaira, *modeſtie*, *déference*, *reſpect*, *foibleſſe de cauſe*, & tout ce que vous voudrez, ceux qui connoiſſoient parfaitement feu M. de Rancé, ſavent qu'en penſer, & lui rendent juſtice.

Je mets encore au nombre des preuves qui font voir que ce ſaint

Abbé vous étoit tout-á-fait inconnu, ce que vous dites de lui à la même page, avec un air de triomphe qui ne vous convient point, & encore moins à votre profession : *Ce fut vers ce même tems*, dites-vous, *qu'il tomba ſur le P. Abbé une main inconnuë qui le frappa par l'endroit le plus ſenſible, & qui le toucha juſqu'au vif. Je parle des quatres Lettres anonimes, imprimées à ce que porte le titre à Cologne en* 1692. *où l'Auteur vif, ingenieux, agréable, & en même tems ſavant & zelé pour les Etudes Bénédictines, répand le ſel à poignées ſur tout ce qu'il connoiſſoit d'humain dans ce fameux Réformateur.* Etoit-il de la prudence, mon Pere, de renouveller ici un fait ſi odieux, qui cauſa alors tant de ſcandale dans le monde, tant d'indignation aux perſonnes les plus qualifiées, ſi peu d'honneur à celui qui avoit compoſé ce libelle, que perſonne n'oſa jamais

ibid.

s'en

s'en dire l'auteur. Vous nous faites entendre que c'étoit le P. de Sainte-Marthe, aujourd'hui Général de votre Congrégation. Y penſez-vous de parler ainſi de votre Superieur ? Non. Malgré toutes les preuves que vous nous en apportez (*a*) je n'en croi rien, & je ſuis trop perſuadé de la ſageſſe & de la religion de ce vénérable Pere, que j'ai l'honneur de connoître, pour le ſoupçonner ſeulement qu'il ait jamais voulu emploïer ſa plume à tourner en ridicule un homme dont la ſainteté & le mérite faiſoient l'admiration de ſon ſiécle. Le perſonnage de

(*a*) Il dit entre autres choſes que les Superieurs de ce tems-là le dépoſerent de la Charge de Prieur de S. Julien de Tours, qu'il exerçoit alors, pour le faire venir ſimple Religieux à Paris. Mais c'eſt une injuſtice que ces Superieurs firent au P. de Sainte-Marthe, s'ils n'avoient point de preuves qu'il fût l'Auteur de la Satyre.

Boufon ne convient gueres à un Religieux.

J'aime bien mieux imiter la prudence de vos Superieurs de ce tems là, qui proteſterent à feu Madame de Guiſe, & aux premiers Magiſtrats du Roïaume, qu'il n'y avoit perſonne dans leur Congrégation (vous n'y étiez pas encore, mon Pere,) capable d'avoir fait une telle Satyre, qui tendoit à ſe moquer de ce qu'il y a de plus ſaint dans la Religion.

En effet il n'y eut que les Libertins & les Goguenars qui s'en divertirent. Toutes les perſonnes de pieté en furent ſenſiblement affligées. Pour le P. Abbé, loin d'en avoir été réduit à l'état que vous vous figurez, je vous déclare qu'il n'a jamais lû ces Lettres, & ne les a jamais voulu lire, non plus que la Réponſe accablante qu'y fit un des plus ſavans & des plus zelez Paſteurs du Roïaume. Cette Réponſe faiſoit voir avec

tant d'évidence les fauſſetez & les calomnies dont les Lettres étoient pleines, que leur Auteur convaincu, ſe vit obligé d'en faire une ſatisfaction publique par un Imprimé (*a*) adreſſé à l'Abbé. Je l'ai entre les mains. Vous ne deviez pas, mon Pere, pour peu d'amour que vous euſſiez eu pour la verité, ſupprimer cette circonſtance; elle fait la juſtification de l'Abbé de la Trappe: mais ce n'eſt pas ce que vous cherchiez que cette juſtification.

Rien ne fut capable dans ces conjonctures d'alterer la paix de l'ame du ſaint Homme. Il écoutoit avec une tranquillité admirable tout ce qu'on lui rapportoit de ces Lettres ſatyriques. Vous euſſiez dit à le voir qu'on y parloit

(*a*) C'eſt-là où en termes formels l'Auteur déſavouë toutes les calomnies, dont il a, dit-il, noirci la réputation de l'Abbé. Il en témoigne tout le chagrin imaginable. L'Ecrit eſt datté du 15. de Fevr. 1693.

d'un autre que de lui. Quoi! Monsieur, lui disoient quelquefois ses amis avec chaleur, vous n'êtes pas indigné de tant d'outrages & de calomnies ? Il ne répondoit que par ces paroles de la Regle : *Omni vilitate vel extremitate contentus sit Monachus.* Et lorsque le P. de Sainte-Marthe, qu'on soupçonnoit fortement, dites-vous, d'être l'auteur de cette Satyre, vint quelques années après à la Trappe, il sçait avec quelle tendresse & quels témoignages de charité le saint Abbé le reçut.

Reg. S. Ben. c. 7.

Vous ajoutez que *Madame de Guise en voulut un mal de mort à ce Pere, & qu'elle n'obmit rien pour vanger son cher Abbé.* Est-il possible que vous n'aïez pas fait réflexion qu'il ne convient point à un jeune Moine d'insulter ainsi à la memoire d'une auguste Princesse, dont la pieté & la charité sans bornes ont été admirées de toute la France, & que c'est man-

p. 379.

quer au reſpect que vous devez au Sang Roïal & à la vertu ? Je m'étonne qu'on l'ait ſouffert parmi vous, & qu'on ne vous ait pas obligé à ſupprimer des expreſſions ſi inſolentes, qui en donnent encore plus à penſer qu'elles n'en diſent.

Vous venez enſuite à décrire les reſſorts & les intrigues qu'on fit joüer, dites-vous, pour empêcher la publication de l'Ouvrage du P. Mabillon, & vous les attribuez à l'Abbé de la Trappe. *On apprit bien-tôt à la Trappe*, ce ſont vos paroles, *& la diſpoſition de M. le Chancelier, & l'état de l'Ouvrage. C'eſt ce qui fit redoubler les inſtances auprès de M. l'Archevêque de Paris pour le faire ſupprimer.* Vous vous trompez, mon Pere, & l'on vous a mal informé. On a encore en main les Lettres originales de l'Abbé de la Trappe, tant M. le Chancelier, qu'à M. l'Archevêque de Paris, dans leſquel- t. 379. & 381.

les il leur mande expreſſement : » Qu'on ne peut en conſcience em- » pêcher le P. Mabillon de répon- » dre ; que ce ſeroit lui faire une » injuſtice, & le priver d'un droit » qui eſt naturel ; qu'il ne con- » ſentira jamais à une telle vio- » lence, &c. « Car afin que vous ne l'ignoriez pas, mon Pere, il n'a tenu qu'à M. l'Abbé de la Trappe d'empêcher l'impreſſion de ce Livre ; les Puiſſances le lui ont offert, & même l'en ont preſſé. Ce n'eſt qu'à ſa generoſité & à cette grandeur d'ame qui lui étoit naturelle, qu'on eſt redevable de l'édition de cet Ouvrage.

Enfin il parut : & le P. Mabillon plein de confiance en ce qu'il appelloit la bonté de ſa cauſe, n'héſita pas d'en envoïer un exemplaire à Madame de Guiſe. Vous ſavez la réponſe que lui fit cette
p. 406. pieuſe Princeſſe : *J'achevai hier votre Livre*, lui dit-elle, *je voudrois pour beaucoup que vous euſ-*

siez fait le voiage de la Trappe devant ; je suis sure que vous seriez conuenu, & que vous n'eussiez point mis l'Avant-propos qui est très-aigre, & qui paroît l'être pour piquer simplement ; il y a aussi un trait dans le Livre de même, que je croirois bien qu'il n'est pas de vous, mais que vous avez été pouſſé de mettre par ceux qui vous ont fait faire la Réponſe. Cette Princeſſe fut mal édifiée de voir que le P. Mabillon ne lui avoit point tenu parole, & qu'après tant de promeſſes réïterées qu'il n'y auroit rien dans ſon Livre qui pût offenſer M. de la Trappe : promeſſes ſur leſquelles elle avoit bien voulu ne pas faire arrêter l'impreſſion ; on y trouvoit encore des choſes ſi aigres & ſi piquantes. Elle ne voit pas d'autre moïen de l'excuſer, qu'en diſant que cela ne venoit pas de lui, & qu'on l'avoit pouſſé comme malgré lui à y inſerer ces aigreurs. C'eſt ce

qu'en penſerent auſſi toutes les perſonnes déſintereſſées qui connoiſſoient la modeſtie & la moderation du P Mabillon.

Après cela vous chantez victoire. *Je ne ſache que le P. Abbé*, dites-vous, *qui n'ait pas trouvé ſon ſentiment abſolument renverſé.* C'étoit apparemment le bruit de vos Cloîtres: mais on n'en penſoit pas ainſi dans le monde; & l'on trouvoit que le P. Mabillon s'étoit extrêmement rapproché du ſentiment de l'Abbé de la Trappe, & que la moindre conference qu'ils auroient enſembleles feroit abſolument convenir de tout. En effet il s'en falloit beaucoup que D. Mabillon donnât dans ce dernier Ouvrage toute l'étenduë aux Etudes Monaſtiques qu'il leur avoit donnée dans ſon premier Traité, qui avoit révolté contre lui tous ceux qui ſavent quelles doivent être les Etudes des Moines; & qui voudra prendre la peine de comparer

p. 381.

l'un avec l'autre, croira que ce ſont deux ſentimens, & deux Auteur différens qui parlent.

Je ne lui en impoſe point. Je ne dis rien que vous ne ſoïez obligé vous-même de reconnoître : ſouvenez-vous de ce que vous en avez dit. Il eſt bon de vous le remettre ici devant les yeux. *Il marque enſuite*, dites-vous en parlant du Traité des Etudes du P. Mabillon, *la qualité des Etudes qui peuvent convenir à des Solitaires, & les Livres dont ils peuvent ſe ſervir : & il eſt vrai qu'il entre ſur cela dans un ſi grand détail, & ouvre un champ d'une ſi vaſte étendue, que l'on comprend bien que ceux qui n'en jugeront que ſur les dehors & les apparences, ne manqueront pas de crier à l'excés, & de lui donner le tort.* Oüi, mon Pere, on lui donna auſſi. C'eſt cet excès qui révolta tout le monde contre lui. (J'en excepte les *Savans* de la Congrégation) & qui

p. 336.

obligea M. l'Abbé de la Trappe à refuter ce Livre qui portoit de ſi grands préjudices à la pureté de l'état monaſtique, & faiſoit une plaie ſi profonde à la pieté & à la vie interieure, que qui auroit voulu ſuivre ce modele, & entrer dans toutes ces vaſtes études du P. Mabillon, auroit à peine trouvé quelques momens dans toute la journée pour s'aquitter envers Dieu des principaux devoirs du Chriſtianiſme.

Les plus ſaints Religieux de votre Congrégation en furent auſſi ſcandaliſez. On a encore ſur ce ſujet leurs Lettres adreſſées à l'Abbé de la Trappe. C'eſt là qu'après l'avoir aſſuré qu'il n'avoit pû compoſer d'Ouvrage plus neceſſaire aux Religieux (ils parlent de ſa Réponſe au Traité des Etudes Monaſtiques,) ils lui découvrent avec confiance les maux qu'ils avoient eux-mêmes remarqué être les ſuites neceſſaires des

vaſtes études auſquelles on les avoit appliquez ; & finiſſent en ſouhaitant que tous les Moines fuſſent tels que le ſaint Abbé les formoit dans ſes Ouvrages.

Le P. Mabillon reconnut lui-même ſa faute, & les inconveniens de la grande étenduë qu'il avoit donnée aux études des Moines. C'eſt ce qui l'obligea dans ſon Livre des Réfléxions, d'en retrancher plus de la moitié, & de s'approcher ainſi davantage du ſentiment de l'Abbé de la Trappe : mais ce dernier Ouvrage, tout moderé qu'il étoit en comparaiſon de l'autre, ne fut pas encore capable d'appaiſer le trouble des conſciences les plus timorées : cinq Religieux d'une ſeule volée abandonnerent l'Abbaïe de S. Denis où on les formoit dans ces ſortes d'études & vinrent ſe refugier à la Trappe. Quelle allarme pour tous ces Savans de profeſſion ! On ne peut dire tous les mouvemens que

ſe donnerent les Superieurs pour arracher ces pauvres fugitifs d'entre les bras du ſaint Abbé. Le Général envoïa auſſi-tôt commiſſion au Prieur de ſaint Eurou de ſe tranſporter ſur les lieux, & de tout emploïer pour obliger ces Religieux de retourner à ſaint Denis ? & ſi les raiſons, les prieres, les promeſſes & les menaces, ne pouvoient rien, de leur ſignifier avant de ſortir une Sentence d'excommunication, & à l'Abbé une défenſe de les ſouffrir plus long-tems dans ſon Monaſtere, ni de leur donner l'habit de ſa Réforme.

L'Abbé de la Trappe qui n'avoit d'autres vûës ni d'autre interêt dans cette affaire que le ſalut des ames, & en particulier de celles de ces jeunes Religieux, les laiſſa entre les mains du Prieur de S. Eurou, & d'un autre Religieux qu'il avoit amené avec lui, ami intime de ceux qu'il vouloit

enlever. Ils furent deux jours, & une partie de deux nuits à les conjurer, à les intimider, à les menacer; tout fut emploïé pour les engager à changer de réſolution. Le premier jour ils tinrent ferme, & rien ne fut capable de les ébranler. Enfin ils firent joüer d'autres reſſorts qu'on me diſpenſera d'expliquer ici; & le ſecond jour on en vint aux larmes de part & d'autre. Les cœurs ainſi attendris, quatre conſentirent de retourner, à condition qu'on ne les obligeroit pas de continuer leurs études, & qu'on leur donneroit une Maiſon ſolitaire & éloignée du monde, où ils puſſent vivre en veritables Religieux, hors des occaſions qui leur avoient été ſi funeſtes. On promit tout; je ne ſçai ſi on leur a tenu parole. Le cinquiéme fut inéxorable, & proteſta qu'il mourroit plutôt à la porte du Monaſtere que de retourner; ainſi les Superieurs ſe

virent obligez de lui permettre de reſter à la Trappe, où il a conſommé ſa courſe dans une paix & une tranquillité d'eſprit, dans une ſi vive eſperance du bonheur éternel, dont il reſſentoit déja les avantgoûts, que je ne croi pas faire injure à tous les Savans de la Congrégation de leur ſouhaiter une ſi ſainte mort.

Cette avanture ne laiſſa pas de faire faire de ſerieuſes réfléxions aux partiſans des grandes Etudes. C'eſt à ce dernier paſſage qu'on voit les choſes telles qu'elles ſont devant Dieu, & non pas telles que la paſſion, les vûës humaines, la vanité ou les préjugez nous les font enviſager pendant la vie. Il eſt certain que le P. Mabillon lui-même en rabattit beaucoup, & que depuis ce tems là on le vit ſe rapprocher de plus en plus du ſentiment de l'Abbé de la Trappe. C'eſt à quoi tend le petit Ouvrage poſthume de ce R. Pere

qu'on donne aujourd'hui au Public. Il n'y auroit rien que d'édifiant, ſi D. Thuillier n'y avoit rien ajoûté du ſien, en voici le précis.

L'Ouvrage, ou plutôt la Lettre, car ce n'eſt qu'une ſimple Lettre latine, eſt adreſſée aux jeunes Etudians de la Congrégation de ſaint Maur. L'Auteur veut leur apprendre quelle doit être la fin de leurs Etudes; de quelle maniere ils s'y doivent conduire, & enfin quelles ſortes d'études conviennent à des Moines. Voilà ſans doute toute la queſtion qui a été agitée entre l'Abbé de la Trappe & le P. Mabillon. Voïons ce que celui ci en dira ſur la fin de ſes jours.

La pieté, l'union intime avec Dieu, des mœurs pures & innocentes, un eſprit toujours occupé de ſaintes penſées, ſans retour ſur ſoi-même, ſans vanité ni déſir d'une gloire mondaine. Telle doit

être la fin des études d'un Religieux, ſelon lui : & ſi ces ſaintes affections pouvoient s'entretenir ſans le ſecours de l'étude, il convient qu'un Religieux ne devroit jamais penſer à étudier.

p. 420. *Quod ſi pias illas mentis agitationes, & actiones ſacras abſque ſtudiorum ſubſidio, fovere & accendere poſſemus, non dubium quin ex directo profeſſionis noſtræ ſcopo, totos nos illis dedere, neglectis ſtudiis oporteret.*

Ce principe une fois poſé, il n'y a plus qu'une choſe à ſavoir, qui eſt, ſi un Religieux peut ſans le ſecours des études s'entretenir dans la pieté, acquerir une union intime avec Dieu, & avoir toujours l'eſprit occupé de ſaintes penſées. Car ſi cela ſe peut, le P. Mabillon a tiré lui-même la conſequence : Il faut qu'un Moine renonce à l'étude. Or l'exemple de ſaint Benoît qui abandonna ſes études pour ſe donner entierement

rement à Dieu & aux exercices de pieté, ce qui a fait dire de lui à S. Gregoire le Grand, qu'il s'étoit retiré comme un ignorant éclairé, peu ſavant dans cette érudition qui vient des Lettres, mais très-intelligent dans les choſes ſaintes, & rempli de la veritable ſageſſe. *Receſſit igitur ſcienter neſcius & ſapienter indoctus.* L'exemple de tant de ſaints Moines, même Cénobites, dans les Déſerts de l'Egypte, de la Paleſtine, de la Thebaïde, &c. qui ſans aucunes études ſont parvenus à une éminente ſainteté; celui de tant de Freres Convers, qui dans l'Ordre même de S. Benoît, ſont ſouvent plus pieux, plus Religieux, plus unis à Dieu, plus contemplatifs, que quantité de Savans de ce même Ordre; celui de tant de Religieuſes dans l'Egliſe, qui ſans Grec ni Hebreu, parviennent à un état de perfection dont beaucoup de Docteurs ſont en- *S. Greg dial.*

core fort éloignez, prouvent invinciblement que la choſe, non ſeulement eſt poſſible, mais qu'elle eſt très-commune & très ordinaire: en voilà donc déja plus que l'Abbé de la Trappe n'a jamais exigé; & cela par les principes même du P. Mabillon.

Mais je veux bien n'aller pas encore ſi loin. Une des fins principales de l'étude des Moines, ſelon cet Auteur, eſt d'entretenir toujours leur eſprit dans de ſaintes penſées: & toute étude qui ne contriburoit pas à cette fin, doit être rejettée comme nuiſible, & indigne de notre état. Or je demande ſi la plûpart des études auſquelles s'appliquent aujourd'hui tant de Moines, ſont capables de produire cet effet? Dira-t-on, par exemple, que la deſcription d'une Venus, d'une Bacchante, leurs figures, leurs portraits, leurs nuditez, & tant d'autres choſes ſemblables, dont vos

fameuſes Antiquitez ſont remplies, ſoient fort propres à remplir l'eſprit de ſaintes penſées ? Et ſans ſortir de ce qui vous regarde, mon Pere, votre Verſion de Polybe, dont vous nous avez déja donné de ſi rares extraits, avec ces fideles & charmantes deſcriptions des machines de guerre, eſt-elle une occupation fort propre à remplir l'eſprit de ſaintes penſées ? Voudriez-vous de-là aller au ſaint Autel, ou que la mort vous ſurprît dans une occupation ſi prophane & ſi éloignée de la ſainteté de notre état ? Je m'en rapporte à votre conſcience. Pour moi je ne veux rien décider : le P. Mabillon lui-même en va faire la déciſion. Le véritable moïen d'en venir à cette fin, dit-il, eſt la lecture des ſaintes Ecritures, & des Livres de pieté, qui ſoient capables de nous tenir toujours occupez de choſes ſérieuſes, & qui banniſſent de notre eſprit, les ba-

gatelles, les choſes vaines & inutiles; qui puiſſent éclairer notre entendement des celeſtes lumieres, échauffer notre volonté, & remplir notre mémoire des véritez éternelles qui lui échapent ſouvent.

id. ibid. *Ad hoc juvant ſacræ lectiones ex quibus intellectus illuſtratur, movetur voluntas, memoria reparatur. Sic itaque libris utendum eſt ut eorum ſubſidio pietas moveatur, ut rebus ſeriis, non inanibus occupetur animus.* Vous l'entendez, mon Pere, *rebus ſeriis, non inanibus occupetur animus.* Voila la regle des études d'un Moine.

Quelle joie ſeroit-ce pour vous, ſaint Abbé de la Trappe, ſi vous entendiez aujourd'hui le P. Mabillon parler de la ſorte, entrer dans toutes vos penſées, & ſoutenir votre ſiſtême ſur les Etudes Monaſtiques, plus fortement que vous n'avez jamais fait? Si vous jouiſſez à preſent l'un & l'autre de la gloire, comme il y

lieu de ſe le perſuader, je ne doute point que cette parfaite conformité de ſentimens, dont la verité vous eſt encore beaucoup plus connuë en Dieu, qu'elle ne vous l'a été ſur la terre, ne reſſerre entre vous les liens de cette ardente & parfaite charité qui regne parmi tous les Bienheureux, & que vous ne portiez compaſſion à ceux de vos Freres qui n'ont point d'yeux pour voir une verité ſi claire & ſi conſtante; encore moins de deſir de la mettre en pratique, ſéduits par une vaine lueur de gloire mondaine qui n'a que les apparences de la gloire ſans en avoir la ſolidité, mais qui devant Dieu fait leur confuſion. Avançons.

Sur la maniere dont les Religieux doivent s'engager dans les Etudes, le P. Mabillon poſe pour principe, que chacun doit examiner ſes forces, ſes talens, ſon génie, ſes inclinations; qu'un

Religieux en qui on ne voit ni penchant, ni talent pour l'étude, ne doit point y penſer, & qu'on doit l'appliquer à des œuvres manuelles. *Qui ad ſtudia ineptus eſt, in manuali aliqua arte, ſeu in labore exerceatur.* p. 423. Eſt-ce ainſi qu'on en uſe aujourd'hui dans la plûpart des Cloîtres ? N'y pouſſe-t-on pas indifferemment tous les Religieux aux Etudes, ceux qui ont de l'eſprit, comme ceux qui n'en ont point, ceux qui ont du talent pour les Sciences, comme ceux qui n'y ont pas la moindre aptitude ? Ne les oblige-t-on pas tous de paſſer au moins cinq ou ſix ans dans les études ſeiches & arides de la Philoſophie & de la Theologie Scolaſtique, quoi que pluſieurs en ſortent auſſi peu ſavans qu'ils y étoient entrez. Ainſi on les engage dans une perte de tems irréparable ; tems d'ailleurs ſi précieux à un homme qui n'a quitté le monde que pour penſer aux ve-

ritez éternelles, & s'occuper uniquement de ſon ſalut.

Vous me direz peut-être qu'il n'y a perſonne parmi vous qui n'ait de l'eſprit & de grands talens pour les Sciences. Si cela eſt, je vous louë, ou plutôt je vous admire, & j'envie un bonheur qui ne ſe trouvoit pas même dans la primitive Egliſe. S. Paul avoit dit: *Numquid omnes Doctores? numquid omnes linguis loquuntur? numquid omnes interpretantur?* Notre ſiecle plus heureux qu'on n'étoit alors, trouve toutes ces graces réünies dans chaque perſonne de votre Corps. Mais je ſçai au moins qu'il n'en eſt pas de même dans les autres Congrégations, & que le nombre de ceux qui n'ont ni talent ni aptitude pour les Sciences, excede de beaucoup celui des Religieux qui y ſont propres. 1. Cor. 12.

Je viens à ces derniers avec le P. Mabillon. Qu'en penſe-t-il?

Il veut que ceux qui ſentent de l'inclination & du talent pour les Sciences, s'attachent à celles qui leur conviennent davantage, non pas par leur propre choix, ni par leur propre jugement, mais au jugement d'un Superieur éclairé, ſpirituel, & deſintereſſé: encore ne laiſſe t il pas à ce Superieur un choix arbitraire: mais il veut qu'il ne ſe ſerve de ſon autorité que pour déterminer ce Religieux à des études qui ne ſoient ni inutiles, ni infructueuſes, & qui ne ſoient pas capables de cauſer aucun préjudice, non ſeulement à ſa pieté en general, mais même à ſon avancement ſpirituel, & à ſon progrès dans les voies interieures. *Talia verò quæ ad propriam ſalutem, vel ad perfectionem conducunt.* C'eſt dans cette vuë qu'il bannit les Mathematiques, comme trop occupantes, & capables de donner trop de diſtractions à un eſprit qui doit être ſans ceſſe occupé

id. ibid.

occupé de Dieu. Ce n'eſt pas tout. Il défend qu'on s'applique à aucunes études qui empêchent d'aſſiſter aux divins Offices, & à toutes les régularitez du Cloître : par conſequent point d'exemption en faveur des Etudes. *Tantùm temporis ſtudiis tribuendum eſt, quantùm præpoſiti & ordinis ſui exercitia ſinunt.* Ce qui fait tout le ſiſtême de l'Abbé de la Trappe. *id. ibid.*

O, mon Pere, quelle ample matiere d'un profond examen ! à Dieu ne plaiſe que j'aïe ſeulement la penſée d'y entrer, ni d'en faire la diſcuſſion. J'ai trop de vénération pour votre Corps. Je vous laiſſe cet examen à faire ; mais faites-le devant Dieu, & ſans prévention. Voïez ſi toutes ces ſages & ſaintes regles du P. Mabillon s'obſervent parmi vous avec toute la fidelité qu'il demande, & je m'aſſure que vous ſerez obligé d'avoüer que vous n'y penſiez pas aſſez lorſque vous avez formé le

deſſein de produire cette derniere Piece de ce ſaint Religieux comme le comble de la prétenduë victoire qu'il avoit remportée ſur le défunt Abbé de la Trappe ; comme la deſtruction entiere de ſon ſentiment ſur les Etudes Monaſtiques, & comme l'apologie des grandes Etudes dont vous êtes infatué.

Vous m'allez dire que je n'ai pas encore touché le point eſſentiel, & la derniere partie de cette Lettre du P. Mabillon, où il détermine & particulariſe les Etudes qui conviennent à des Moines. Je conſens de faire encore cet examen avec vous. L'Auteur conſidere les Moines en trois manieres, ou plutôt ſelon les trois qualitez qui leur conviennent de Chrétien, de Religieux, & de Prêtre ; & ſelon ces trois états il détermine quelles études leur ſont propres, & juſqu'où doit aller leur ſcience.

En qualité de Chrétien, dit-il, ils doivent ſavoir leur Religion, les myſteres qu'elle enſeigne, & connoître la ſainteté des mœurs du Chriſtianiſme où ils ſont engagez. J'en conviens. Mais quelle étude faut-il pour cela ? Quelle ſcience veut-on dans un ſimple Chrétien ? Je prétens que celle du Catechiſme avec la lecture du nouveau Teſtament, eſt autant qu'il en faut pour arriver à ces connoiſſances, ſur-tout ſi on y joint les Inſtructions publiques qu'on entend de la bouche des Paſteurs. Dieu ne nous en demande pas davantage. Autrement il faudroit damner la plûpart des Chrétiens, & même tous les Freres Convers des Ordres Religieux, qui n'en ſavent gueres plus. Le P. Mabillon eſt de mon ſentiment. Vous apprendrez, dit-il, en parlant aux jeunes Etudians de ſa Congrégation, la Religion Chrétienne, ſes myſteres & ſa ſainte-

Savans qui avoit étudié cinq ans en Philoſophie & en Theologie. L'Evêque lui demanda combien il y avoit d'œuvres de miſericorde. Il ne put jamais y répondre. Eſt-ce donc là, lui dit l'Evêque, où aboutiſſent ces grandes Etudes dont on fait profeſſion parmi vous ?

Le P. Mabillon ajoûte, que ſi le Candidat ſe ſent de l'inclination ou du talent pour les Langues ſaintes & originales, il pourra s'y appliquer, afin d'entendre mieux les Pſeaumes & le nouveau Teſtament. Mais il eſt viſible que cette étude lui convient mieux en qualité de Religieux que de ſimple Chrétien : il en demeure lui-même d'accord, puiſqu'il dit auſſitôt : *Que toute l'étude du Religieux ne doit avoir d'autre but que l'intelligence de l'Ecriture ſainte.* C'eſt pourquoi lorſqu'il vient à examiner l'étude qui convient à un Moine en qualité de Religieux, il ne *id. ibid.*

lui en accorde point d'autre que celle de ſa Regle, & l'hiſtoire de ſon Ordre, & des Vies des Peres du Deſert, pour y conformer la ſienne. Cherchez, mon Pere, tant qu'il vous plaira, vous n'y trouverez pas autre choſe.

Voila donc le P. Mabillon parfaitement d'accord avec l'Abbé de la Trappe ſur le ſujet des Etudes Monaſtiques, & l'on peut dire même avec verité, que le P. Mabillon y donne ici des bornes beaucoup plus étroites que n'a jamais fait l'Abbé. Celui-ci loin de trouver mauvais que ſes Religieux ſçuſſent le Grec ou l'Hebreu, il leur fourniſſoit gratieuſement les Livres qui pouvoient les entretenir dans ces connoiſſances : & de ſon tems il y avoit à la Trappe huit ou dix Religieux, qui comme lui, ſavoient parfaitement le Grec, quelques-uns qui entendoient un peu l'Hebreu. Mais comme le P. Mabillon ne

prétend pas en faire une regle generale pour tous les Moines, qu'il veut qu'avant de s'appliquer à cette étude, on remarque en eux de grandes facilitez pour y réüſſir, jointes à un penchant & une ſecrette inclination, ſoumettant même l'un & l'autre au jugement du Superieur ; ainſi l'Abbé de la Trappe étoit fort reſervé ſur ces ſortes de permiſſions, & ne les acordoit ordinairement qu'à ceux qui avoient déja quelques commencemens, & pouvoient ſe paſſer de maîtres, parce qu'il ſavoit que l'étude des Langues où la mémoire agit beaucoup, deſſeiche le cœur, le rend par conſequent moins ſuſceptible des impreſſions divines, moins propre à l'exercice de l'Oraiſon, & de la preſence de Dieu, ſi fort recommandée par les anciens Solitaires, qu'ils regardoient comme un crime, ou pour me ſervir de leurs termes, comme un adultere, de perdre pour

un ſeul moment cette divine préſence.

Reſte à examiner l'étude qui convient au Religieux en qualité de Prêtre, afin de ſuivre entierement l'idée du P. Mabillon. Vous m'avoûrez, mon Pere, que le Sacerdoce n'eſt point eſſentiel à l'état Monaſtique, ou pour parler plus juſte, qu'il y eſt tout-à-fait étranger. Cet état a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiecles ſans cet honneur, & l'on peut dire avec verité qu'il n'a jamais été ſi floriſſant qu'en ce tems là. Il étoit encore tel du vivant de S. Benoît, & longtems après lui. Par tout ce Saint diſtingue dans ſa Regle le Clerc, du Moine. La ſeule antiquité faiſoit alors la diſtinction de Pere & de Frere, & l'on ne voïoit point comme à preſent un Moine qui auroit blanchi ſous la diſcipline, appeller, Mon Pere, un jeune homme de 25. ans, tandis que celuici ne le traite que de Frere. La

qualité de Dom étoit reſervée au ſeul Abbé, qui ſouvent n'étoit pas Prêtre.

Si l'Egliſe dans la ſuite a admis les Moines à la Clericature, c'eſt une grace, c'eſt un privilege, c'eſt une diſpenſe, mais non pas une loi. J'oſe même avancer que c'eſt contre ſes intentions, & contre la diſpoſition expreſſe de la Regle, que tous les Moines ſoient élevez au Sacerdoce; & ſi dans les Monaſteres il n'y avoit pas plus de Prêtres que dans celui de S. Jérôme, ou dans ceux de ſaint Benoît, du vivant de ce Patriarche, on y verroit peut-être encore la même ſainteté, la même humilité & la même édification. Cela étant ainſi, la queſtion eſt décidée, & nous avons vû toute la ſcience qui convient à un Moine, quelles ſont les Etudes auſquelles il doit s'appliquer, & les Livres qu'il doit lire; car on ne juge pas d'un état par un pri-

vilege dont il s'eſt emparé pluſieurs ſiécles après ſon établiſſement : mais parce qu'il lui convient dans ſon origine, dans ſa ſource, dans la fin qu'il s'eſt propoſée, & qui le diſtingue des autres.

Cependant pour ne pas vous donner lieu de croire qu'on fuit la difficulté, on veut bien vous ſuivre encore dans le dernier retranchement, & vous montrer que le P. Mabillon fort éloigné de votre compte, s'accorde parfaitement avec l'Abbé de la Trappe ſur les Etudes qui conviennent à un Religieux en qualité de Prêtre. Il faut, dit ce Pere, que le Moine comme Prêtre, ait quelque teinture de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & des loix qui ont été dreſſées pour le maintien de la diſcipline de l'Egliſe. Quant à l'Hiſtoire Sacrée & Eccléſiaſtique, il lui promet de trouver tout ce qui eſt neceſſaire pour s'en bien inſ-

truire dans le petit Traité hiſtorique de Severe Sulpice, qui ſe peut lire en moins de huit jours: & pour les loix & la diſcipline de l'Egliſe, ce qui s'appelle le Droit-Canonique, dont il juge à propos qu'il ait quelques élemens, *aliqua rudimenta*, il le renvoie aux Conciles Generaux & à ceux du païs où il ſe trouve: ce que M. Fleuri a réduit à dêux petits tomes in 12, ſous ce titre: *Inſtitution au Droit Canonique.* Perſonne ne niera que cet Ouvrage ne ſuffiſe pour avoir au moins quelque teinture du Droit Canonique; car D. Mabillon n'en demande pas davantage: *Eccleſiæ diſciplinam & regimen, ſaltem aliquomodo calleant, id eſt, Eccleſiaſticam Hiſtoriam, Concilia Generalia & Nationalia gentis in qua degunt, atque Juris Canonici aliqua rudimenta.* p. 425.

Voilà toute l'étenduë que le P. Mabillion ſur la fin de ſes jours, in-

ſtruit par une longue expérience, par de ſérieuſes réflexions, & par un mûr examen de la queſtion a donnée aux Etudes Monaſtiques: ſi bien que toute la Biblioteque d'un Moine, ſelon lui, peut ſe réduire à cinq ou ſix livres, quand même on le conſidereroit & comme Chrétien, & comme Religieux & comme Prêtre. Une Bible, avec l'Expoſition que ſaint Auguſtin a faite du Sermon de N. Seigneur ſur la Montagne, voilà pour le Chrétien. Sa Regle, l'Hiſtoire de ſon Ordre, & les Vies des Peres du Deſert, voilà pour le Religieux. Severe Sulpice, & l'Inſtitution au Droit Canonique, voilà pour le Prêtre.

Comparez preſentement, mon Pere, ce teſtament du P. Mabillon; car c'eſt ainſi que j'appelle cette Lettre poſthume, avec ce vaſte projet d'études & de litterature dont il avoit chargé pour ne pas dire accablé les Moines

vingt ans auparavant dans ſon Traité des Etudes Monaſtiques, & vous verrez les diſtances infinies qui s'y trouvent ; vous verrez que ce ſavant Religieux non ſeulement s'eſt beaucoup raproché du ſentiment de l'Abbé de la Trappe, mais qu'il eſt encore plus ſevere que lui ſur cet article, & qu'il a renfermé dans des limites beaucoup plus étroites la paſſion effrenée de quelques Moines de nos jours, qui pour ſe parer du vain titre de Savans, ne mettent aucunes bornes aux lectures & aux études des Moines, qu'ils ont étendu à des excès capables de revolter contre eux tous ceux qui ſavent ce que c'eſt que l'état Monaſtique.

L'Abbé de la Trappe a tenu un juſte milieu entre ces deux extrémitez. Outre la Bible & les Expoſitions ortodoxes qui en ont été faites, latines & françoiſes, il permettoit tous les Ouvrages aſceti-

ques des Peres de l'Egliſe, & plusieurs dogmatiques. Tous les Livres de pieté qui ont été compoſez dans nos jours, étoient chez lui entre les mains de tout le monde; les jeunes Religieux rendoient compte de leurs lectures dans les Conférences publiques, & le ſaint Abbé les dirigeoit, les regloit, ou leur expliquoit ce qu'ils n'entendoient pas. On liſoit à la Trappe l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du Cardinal Baronius, du P. Alexandre, de Fleuri, de Tillemont, de Dupin; on y liſoit les Annales des Ordres Religieux, les Vies des Peres du Deſert, & tout ce qui concernoit l'Ordre Monaſtique. On permettoit à quelques-uns l'étude de la Somme de ſaint Thomas, à d'autres celle des Langues ſacrées & originales, chacun ſelon la portée de ſon genie & de ſes talens: mais toujours par ſubordination à la volonté du Superieur, comme le demande l'état Religieux.

Eſt-ce-là *faire une loi à tous les Moines de ne rien ſavoir, & prononcer de ſavantes Apologies de l'ignorance monaſtique ?*

Non, mon Pere. Un Moine peut être ſavant ſans lire toutes ſortes de Livres, bons & mauvais: & rien n'eſt plus capable de corrompre les mœurs, même la foi, ſur tout des jeunes Religieux que cette licence inconſiderée. J'en ai trouvé des vôtres, & je le proteſte devant Dieu & devant ſon Egliſe, à qui cette malheureuſe liberté avoit tellement gâté l'eſprit, qu'ils doutoient de tout, même des principaux articles de la Religion. Un d'entre eux que j'ai eu long-tems entre mes mains, étoit réduit à une eſpece d'Atheïſme : l'immortalité de l'ame & l'éternité des peines de l'enfer, étoient des choſes, ſelon lui, au plus problematiques. Le Socinianiſme lui paroiſſoit la Religion la plus raiſonnable. Il vouloit même me per-

ſuader que les plus beaux eſprits n'en avoient point d'autre à preſent ; & lorſqu'avec des peines & des ſueurs incroïables je fus venu à bout de lui faire voir l'erreur où il étoit, il m'avoüa que la liberté qu'il avoit euë parmi vous, de lire toute ſorte de Livres, & de s'appliquer à toute ſorte d'études, l'avoit réduit dans ce déplorable état. On étoit alors dans le fort de la diſpute entre l'Abbé de la Trappe & D. Mabillon. Rien ne fut plus capable de me perſuader que ce R. Pere avoit tort de pouſſer ſi loin les Etudes Monaſtiques, que ce funeſte exemple. Dieu fit la grace deux ou trois ans après à ce jeune Religieux de mourir dans un bon intervalle où il commençoit à ouvrir les yeux, & à déplorer ſon ſort. Sans cette grace inopinée, je croi qu'il ſeroit mort Athée.

Après cela, mon Pere, comment oſez-vous taxer *d'indiſcretion*

tion le ſaint Abbé de la Trappe, p. 382.
& l'accuſer publiquement d'avoir manqué à la plus grande & la principale vertu de ſa Regle, ſi fort recommandée par le Legiſlateur, qui eſt la diſcretion ? Vous l'excuſez ſur l'idée chimerique qu'il s'étoit formé, dites-vous, d'un Moine parfait. Quelle excuſe ! Je n'examine point ici, ſi l'idée qu'il s'étoit formé d'un Moine parfait eſt plus juſte que celle que vous vous formez vous-même. Ne parlons que des Etudes monaſtiques, puiſque vous n'entamez point d'autre matiere.

Peut-on plus de *diſcretion* qu'en a fait paroître ce ſaint Homme ſur ce ſujet ? Il a donné à ſes Religieux tous les moïens neceſſaires pour ne rien ignorer de ce qui concerne leur état, & comme Chrétiens, & comme Moines, & comme Prêtres. Vous n'oſeriez le nier. Dites ce qui leur manque ? Il leur en a même accordé plus

que le P. Mabillon n'en accorde aux Moines dans ce dernier Ouvrage : vous l'avez vû par le détail que j'en ai fait. Mais en même tems il a pourvû par de ſages reglemens que la vanité ne s'emparât point de leur eſprit, & que ſous les noms éclatans de Doctes, de Maîtres & de Savans, ils ne perdiſſent point le bien de l'humilité, ſans laquelle perſonne ne verra Dieu : il leur a retranché la funeſte liberté de lire toutes ſortes de Livres, de diſputer entre eux, & de s'appliquer à toutes ſortes d'études ; mais par là il leur a ôté les moïens de ſe perdre, de ſe gâter l'eſprit, & ſouvent de corrompre la pureté de leur foi. Il a enfin conſervé dans ſon Monaſtere la charité fraternelle, qui dans les autres Cloîtres eſt ſouvent alterée par ces diſputes, par les differens ſentimens des Freres, & par la paſſion ſi naturelle à l'homme de faire prévaloir ſes

opinions, & de l'emporter ſur les autres.

Il n'a pas laiſſé effectivement aux jeunes Religieux les moïens de devenir d'habiles Theologiens, & d'approfondir les ſaintes Ecritures : mais il a laiſſé ces moïens aux Prêtres, & il n'a pas cru que ceux qui n'étoient point deſtinez au Sacerdoce, en dûſſent tant ſavoir, où eſt *l'indiſcretion ?* Vous nous faites enſuite de grands raiſonnemens pour prouver qu'on ne peut dans votre Congregation ſe paſſer d'Etudes formées, d'Ecoles, de cours de Philoſophie, de Theologie, d'Hebreu, de Grec, de Poſitive &c. & toute votre raiſon eſt qu'il vous faut plus de deux cent Prieurs, autant de Souprieurs, ſans compter ceux qu'on doit avoir toujours prêts pour remplir les places de ceux que la dépoſition ou la mort laiſſent vacantes. O que l'état Monaſtique ſeroit à plaindre s'il ne pouvoit

avoir de dignes Superieurs, à moins qu'ils n'euſſent la tête remplie de Grec & d'Hebreu, ou des *ergo* de la Scolaſtique ! ſans parler de tant de ſiecles anterieurs qui en donnent le dementi à toute la terre, ne voïez-vous pas encore aujourd'hui l'Ordre des Chartreux, beaucoup plus étendu que votre Congrégation, qui a de dignes Prieurs & Souprieurs dans tous ſes Monaſteres, ſans qu'il y ait, ni qu'il y ait jamais eu depuis plus de ſix cent ans qu'il eſt fondé, d'Etudes formées parmi eux, ni cours de Philoſophie & de Theologie.

Je ne vous parle point de la Réforme de la Trappe, de celle de Septfont, de celle d'Orval, & d'autres qui depuis plus de ſoixante ans ſubſiſtent avec honneur, ſans ces foibles & humilians ſecours: & qui n'ont jamais manqué de Superieurs capables; mais je dis, & une longue experience le prou-

ve, tous ces grands Docteurs ſont ordinairement les moins propres au gouvernement des Cloîtres: un homme d'une médiocre litterature avec beaucoup de vertu & de bon ſens, y réüſſit infiniment mieux. Peut-être eſt-ce-la raiſon pour laquelle votre fameux Pere Mabillon n'a jamais eu de Charge parmi vous, au moins que je ſache.

Vous me direz qu'avec des études auſſi reſſerrées que l'exige l'Abbé de la Trappe, il n'y a pas moïen de former d'habiles Prédicateurs & de ſavans Directeurs. Quand cela ſeroit, eſt-ce notre état & notre profeſſion que de prêcher & de diriger les conſciences hors de nos Monaſteres? Dieu qui ne nous appelle point à ces fonctions éclatantes, ne pourroit benir les travaux de ceux qui s'y appliqueroient: & nous avons vû juſqu'à preſent que la plûpart de ceux qui ont voulu s'en mêler,

n'ont pas réüſſi. C'eſt aſſez l'ordinaire qu'une partie de l'auditoire deſerte lorſqu'on voit un Moine (a) monter en chaire, ou du moins avant qu'il finiſſe. Il n'y a pas encore ſix mois que cet affront eſt arrivé, à un des plus illuſtres de vos Savans, qui voulut ſe mêler de prêcher. Pour les inſtructions familieres qu'un Superieur eſt obligé de faire de tems en tems à ſes Freres, à quoi ſert tant de Philoſophie, tant de Grec & tant d'Hebreu ? Poſſeder bien ſa Regle & l'Ecriture ſainte, être un peu Orateur, qualité qu'on apporte en naiſſant, mais qui ne s'aquere pas par l'étude, eſt plus qu'il n'en faut à un Superieur monaſtique pour s'acquiter dignement de ce devoir. Avec ces mêmes ſecours il dirigera utilement les conſciences de ſes Freres, qui ne ſe trouvant ni

(a) J'entens un véritable Moine, & non pas un Religieux Mandiant.

dans les grands emplois, ni dans les embaras, ni dans les occasions perilleuses des gens du monde, n'ont besoin que d'un homme qui leur remontre leurs engagemens particuliers, & fasse marcher devant eux, la lumiere du bon exemple.

Croïez-moi, mon Pere, les Etudes necessaires à un Moine ne vont pas si loin qu'on se l'imagine parmi vous: & souvent il arrive qu'en voulant faire tant de Savans, on fait très-peu de bons Religieux: gens ordinairement peu soumis, & fort difficiles à conduire. Une experience de près de cinquante années dans le Cloître donne plus de lumieres sur ce sujet, que n'en peut avoir un jeune Religieux qui commence à entrer dans les grandes Etudes, & qui encore tout ébloui de ce vain titre de Science & de Savant qui flate son orgueil & son amour-propre, ne pense qu'à l'aquerir,

& à ſe faire un nom dans le monde. Ravi d'avoir ſon nom dans le Journal des Savans ou dans le Mercure, cela lui tient lieu de toute ſainteté. Combien en ai-je vû de ces Savans qui à l'article de la mort regrettoient de n'avoir pas donné à la pieté tout le tems qu'ils avoient emploïé à tant de de vaines études ! Combien en ai-je vû qui dans les ſentimens d'une vive douleur, diſoient avec St Auguſtin : *Surgunt indocti & rapiunt cælum, & nos cum doctrinis mergimur in profundum.*

Aug. Confeſſ. l. 2.

Voilà ce que j'ai crû devoir vous dire, pour la juſtification de mon Pere & de mon illuſtre Predeceſſeur. Si la juſte indignation où je me ſuis trouvé en le voïant ſi maltraité dans votre Livre, a tiré de ma plume quelques expreſſions un peu fortes, je croi qu'elles me ſont bien pardonnables. Je n'ai eu deſſein d'offenſer perſonne ; j'honore & j'eſtime votre Corps ; j'y

ai même quelques amis, & qui ne ſont pas des moins conſiderables parmi vous; je regarderois encore avec plaiſir que vous vouluſſiez en augmenter le nombre : & pour peu de diſpoſition que je vous viſſe à cette ſocieté, j'en ferois les premieres démarches, & j'irois dans toute l'étenduë de la charité de Jeſus-Chriſt au-devant de vous, pour vous embraſſer comme le plus cher de mes Freres.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux ce Manuſcrit, lequel a pour titre : *Apologie pour feu M. l'Abbé de la Trappe &c.* A Paris le trois Octobre mil ſept cent vingt-quatre.

DELAPIERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien-amé JEAN-BAPTISTE-CLAUDE BAUCHE, fils, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Livre qui a pour titre : *Défenſe de la nouvelle Hiſtoire de l'Abbé Suger*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de per-

miſſion ſur ce néceſſaires. A ces cauſes, Nous avons permis & permettons par ces Preſentes audit Bauche de faire imprimer ledit livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roïaume pendant le tems de trois années conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de cópie à l'impreſſion dudit Livre ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, és mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Biblioteque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres: le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoi-

gnons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion ; & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ne contraires ; Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Fontainebleau le vingt-neuviéme jour du mois d'Octobre l'an de grace mil ſept cent vingt-quatre, & de notre Regne le dixiéme. Par le Roi en ſon Conſeil,

CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris n. 96. fol. 83. conformement aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28. Fevrier 1712. A Paris le 14. Novembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

0056502.1

CB